

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 7 mars 2013, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : Mme Mélanie Erard, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Mélanie Erard, présidente, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les conseillers de ville, à M. le maire, ainsi qu'aux conseillers municipaux. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse.

Mme Mélanie Erard, présidente, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2012
3. Communications de la présidente et du maire
4. Nouvelle réglementation concernant la taxe des chiens – modification du Règlement et tarifs sur les émoluments : décision
5. Modification du Règlement sur les routes et les chemins : décision
6. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 310'000.-, figurant au budget des investissements (en remplacement de la rue des Roses pour l'électricité et l'eau potable), pour la mise en place d'une conduite d'eau claire parasite entre la rue Champs de la Pelle et la Route de Tramelan, la pose de tubes électriques et le remplacement de 80m de conduites d'eau à la rue Champs de la Pelle – décider du mode de financement : décision
7. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 260'000.- figurant au budget des investissements (en remplacement de la rue des Roses), pour la rénovation des réseaux souterrains (électricité, eau potable, eaux usées, de la rue Basse entre la rue de Châtillon et la rue Saint-Martin ainsi qu'à la rue du Marché) – décider du mode de financement : décision
8. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 109'100.-, figurant au budget des investissements car sera englobé dans le projet global, pour l'élaboration du projet d'assainissement des halles de gymnastique – décider du mode de financement : décision
9. Traitement de la Motion "Revoir le règlement du Conseil de ville" déposée le 6 décembre 2012 par la fraction socialiste : Décision
10. Nomination de 6 membres dans la commission intercommunale pour l'étude stratégique "Rapprochement/fusion des huit communes du Vallon de Saint-Imier"
11. Nomination d'un membre au sein de la commission de gestion en remplacement de M. Jean Luc Berberat, démissionnaire
12. Nomination de deux membres au sein de la commission de l'école primaire en remplacement de Mmes Aurélie Juillerat et Stéphanie Cavallaro, démissionnaires
13. Nomination d'un membre au sein de la commission culturelle en remplacement de Mme Monique Buchs, démissionnaire
14. Nomination d'un membre au sein de la commission temporaire de révision du statut du personnel communal en remplacement de Mme Christine Baur Widmer, démissionnaire
15. Motions et interpellations
16. Réponses aux motions et interpellations
17. Petites questions

18. Réponses aux petites questions
19. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. John Buchs (PLR), M. Eric Achermann (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Jérôme Lavanchy (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Sener Kalayci (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Silvio Dalla Piazza (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Francis Daetwyler (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC), M. Vital Carnal (SOC), M. Sébastien Tschan (SOC) et M. Michel Bastardoz (SOC).

Sont excusés : M. Markus Leuenberger (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR), Mme Nicole Leblois (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), M. Michael Oppliger (AJU), M. Patrick Linder (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC) et M. Johan Wermeille (SOC).

Conseil municipal : M. Stéphane Boillat (maire), Mme Danièle Kiener (vice-maire), Mme Aline Ruchonnet, M. Michel Jeanneret, M. Patrick Tanner, M. Christian Schluep et M. Raymond Glück

Excusé : -

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : -

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2012

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications de la présidente et du maire

Mme Mélanie Erard, présidente : "A vous Mesdames et Messieurs les conseillers de ville, et à toutes les personnes présentes, dans un premier temps, bien que l'année soit déjà bien entamée, permettez-moi de vous adresser mes meilleurs vœux pour 2013. Je vous souhaite ainsi qu'à vos proches, tout le meilleur. Tradition oblige, en cette première séance de 2013, je me permets de vous livrer librement mes sentiments, mes impressions et mes envies pour cette année de présidence. Mais, avant d'y venir, je tiens à commencer par vous dire à tous, un grand merci ! En effet, merci de m'offrir la chance de présider notre conseil. Croyez-moi, j'en suis très honorée et j'espère sincèrement répondre à vos attentes et ne pas vous décevoir. Pour lancer ce discours, j'ai eu envie de vous emmener dans le monde professionnel dans lequel j'évolue, c'est-à-dire l'univers scolaire, parce que j'y ai trouvé de nombreux parallèles avec ce que nous vivons ici, ensemble, dans cette salle. Chaque jour, j'ai la chance de pouvoir observer avec un grand intérêt nos jeunes, ces élèves qui représentent le futur Corps électoral, et souhaitons-le, peut-être, nos futurs commissaires, conseillers et conseillères de ville, municipaux et plus si affinités. Je les vois grandir, évoluer;

ils apprennent à argumenter, à construire leur opinion, et petit à petit, à s'insérer en tant qu'individu dans la société. J'aime les moments de partage, souvent intenses, j'aime les écouter et j'aime qu'ils m'expliquent leur façon de voir notre monde et le regard qu'ils portent sur leur époque. Cela va sans dire, ils m'apprennent énormément et leurs observations sont parfois naïves, parfois profondes mais toujours vraies et pertinentes. Petit à petit, ils mûrissent, s'inquiètent pour l'avenir, hésitent, s'interrogent, montrent de manière plus ou moins violentes leur désaccord, prennent des décisions bonnes ou mauvaises, font des choix. Ils doivent aussi être capables de s'adapter au monde qui les entoure et qui évolue si vite, quelle force ! Eh bien, après les quelques années passées au sein de notre conseil, je trouve que nous fonctionnons de la même manière. Et je dirai même, en un sens, nous leur ressemblons. Nous aussi, nous nous posons beaucoup de questions, nous essayons, la plupart du temps, de trouver un avenir commun pour notre région qui corresponde à nos besoins. Nous faisons parfois des erreurs, nous recommençons, nous débattons, avec plus ou moins de vigueur. Nous ne sommes pas toujours d'accord, et nous l'exprimons de différentes manières. Et tout comme eux, nous ne savons pas de quoi notre avenir sera fait. Mais à mon sens, peu importe tant que nous œuvrons pour le bien commun et pour l'avenir de notre commune et de notre région. Et c'est exactement ce que nos jeunes doivent saisir. D'ailleurs, le regard qu'ils posent sur notre société, leurs idées ou les images qu'ils se forment dénotent parfois de la peur et montrent qu'ils ont pour la plupart conscience des enjeux de leur temps. Ils ont besoin d'être rassurés, d'avoir des perspectives d'avenir et de pouvoir croire en leurs aînés et à ce que nous allons leur laisser. C'est notre rôle et c'est ce que j'attends aussi en tant que jeune imérienne. Je veux pouvoir continuer à croire à ce que nous faisons et à l'avenir de notre cité. Mais je dois avouer à ce sujet mes craintes. En effet, je crains de plus en plus les "guéguerres" partisans qui ne font que ralentir une machine déjà complexe. Je crains de voir resurgir les pics personnels et les débats improductifs et vains qui ne visent qu'à briser les personnes d'en face. De toute évidence, nous avons chacun des attentes et des visions différentes du fonctionnement global de notre société. Néanmoins, je reste persuadée que nous sommes capables de voir l'intérêt commun avant celui personnel ou partisan et je vais essayer de veiller à ce que notre conseil soit le théâtre de débats d'idées et non pas, celui de débats personnels. Je me réjouis d'ores et déjà de continuer d'apprendre avec vous, de prendre de vos expériences car j'en suis persuadée, la réussite de notre ouvrage réside aussi dans l'équilibre que permettent nos différents parcours. J'en profite aussi d'en appeler à votre bienveillance : cette nouvelles expérience de présidence me passionne déjà mais il est clair que je ne vais pas être parfaite et que le stress je dirais presque, inhérent à cette fonction, n'est pas toujours un bon allié. C'est pourquoi je compte sur votre tolérance et vous prie déjà d'excuser mes erreurs et mes cafouillages. Allons-y tous ensemble et je vous remercie d'avance pour l'année que nous allons partager !"

...Applaudissements...

Mme Mélanie Erard, présidente : "Maintenant, je vais passer à mes communications. Lors du dernier Conseil de ville, en décembre 2012, notre conseil avait choisi de verser une somme aux Cartons du Cœur. Le 12 décembre 2012, ces derniers nous ont chaleureusement remerciés dans une lettre, que je tiens à vous lire :

"Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Vous avez versé dernièrement la très généreuse somme de CHF 2'000.- sur notre compte postal. Nous vous remercions vivement et chaleureusement pour ce don qui est le bienvenu, pour ce geste de solidarité.

Vous nous permettez ainsi de continuer notre action de proximité et de soutien en faveur de personnes en difficulté dans notre région. Par une aide ponctuelle de denrées alimentaires et produits de soins indispensables, adaptée à chaque cas, nous apportons le nécessaire ou

même un petit plus à ceux qui se trouvent dans une situation difficile, qui sont momentanément dans le besoin.

Les Cartons du Cœur du Jura bernois, qui ont commencé leur activité en 1993, sont toujours, voire plus que jamais, d'actualité et toujours plus sollicités. La totalité des dons que nous recevons va à l'achat de marchandises, les bénévoles assumant eux-mêmes les frais généraux.

Nous vous adressons encore nos plus sincères remerciements, au nom également de tous ceux qui bénéficient de notre aide, et vous présentons, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations et nos vœux pour une bonne et fructueuse nouvelle année."

Le samedi 26 janvier 2013, je me suis rendue au nom de notre conseil à l'assemblée générale du Corps de musique de Saint-Imier. J'y ai été chaleureusement accueillie et j'ai pu y découvrir plus en détails les différentes activités menées par cet ensemble. J'ai aussi pu constater l'incroyable motivation qui anime les adhérents et l'amour intact et inconditionnel pour la musique qui règne au sein du groupe. Je profite aussi de l'occasion qui m'est ici donnée pour les remercier pour leurs activités et les encourager à poursuivre leur engagement, malgré les difficultés rencontrées. Le 31 janvier 2013, avec plusieurs d'entre vous, nous nous sommes rendus à la cérémonie des nouveaux habitants qui se tenait à la salle de spectacles de Saint-Imier. Il était aussi possible au préalable de visiter le musée Longines ou le musée de Saint-Imier. La qualité des visites a été de toutes parts saluée, renouvelons donc nos sincères remerciements à M. Claude-Alain Künzi et à Mme Jennifer Bochud pour leur excellente présentation. La suite de la soirée s'est avérée festive, fort conviviale, riche de rencontres et je ne peux qu'encourager à poursuivre cette excellente initiative tant le retour des politiques présents comme des nouveaux habitants fut positif. Merci encore à toutes les personnes qui ont œuvré à sa mise en place. Enfin, le dimanche 3 février 2013 s'est tenu le SnowUp interjurassien. L'édition 2013 a connu un record d'affluence. Saint-Imier était l'invité d'honneur, il va de soi que nous remercions les organisateurs et même si je n'ai pas pu m'y rendre, vu les photos de presse, les personnes présentes ont semblé bien s'amuser !"

M. Stéphane Boillat, maire : "Lors de la première séance annuelle du législatif, l'usage a été pris de donner quelques indications concernant les comptes municipaux de l'année écoulée, non sans mentionner que ces comptes ont été adressés à la Commission des finances, et qu'ils seront ensuite soumis au Conseil municipal puis au Conseil de ville le 20 juin 2013 pour adoption. Un déficit de CHF 877'700.- était prévu au budget; tels que proposés à la commission des finances, les comptes bouclent sur un bénéfice de CHF 9'606.06, après proposition d'attributions aux fonds de développement, d'entretien des immeubles et d'entretien des routes pour un total de CHF 900'000.-. Deux causes essentielles expliquent ce résultat favorable. La première consiste dans la progression du rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Cependant, cette progression est exclusivement due à un impôt unique extraordinaire. La seconde était déjà la cause du bon résultat enregistré l'année passée : elle tient dans la bonne santé de l'économie et avant tout de l'horlogerie, puisque le résultat de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales a dépassé les prévisions budgétaires de CHF 1'700'000.-. L'année écoulée, les investissements ont atteint un total de CHF 3'368'398.80 bruts; l'endettement total à long terme a pu être diminué de CHF 907'050.- en 2012, pour atteindre désormais CHF13'760'450.-. Ce résultat est favorable. Il est cependant l'addition d'un élément extraordinaire qui ne se reproduira pas et d'une conjoncture extraordinairement bonne, dont on ne peut qu'espérer qu'elle se prolongera. Il ne dément pas les faiblesses structurelles qui ont été identifiées, et qui tiennent dans le fait que le nombre de contribuables dans les personnes physiques devrait être augmenté, afin de disposer d'une assise en rapport avec les infrastructures de la commune. C'est dire que les mesures que l'on veut prendre pour développer la commune sont plus que jamais d'actualité; une réglementation ambitieuse pour tendre vers cet objectif

est en cours d'élaboration, et devrait pouvoir être soumise à votre conseil lors d'une prochaine séance.

Nombre d'informations ont déjà été données aux chefs de fraction le 30 janvier 2013 et lors de la conférence de presse du 11 février 2013, consacrée à l'ouverture d'un Bureau du Contrôle officiel suisse des chronomètres (Cosc) à Saint-Imier. Toutefois, il me paraît utile de les rappeler et de les compléter. Le Cosc est une association, dont le siège est à La Chaux-de-Fonds, qui a pour but d'assurer et de promouvoir le contrôle officiel suisse de la marche des chronomètres suisses, au sens de l'ordonnance fédérale réglant l'utilisation du nom "suisse" pour les montres; ce contrôle est effectué dans les Bureaux officiels de contrôle. Le Cosc est dirigé par un Conseil d'administration de 8 membres, dont un représentant de chacun des trois bureaux et trois représentants des marques. Le Cosc organise et fournit les instruments de mesure servant à contrôler les mouvements qu'il certifie. Il reçoit les demandes des fabricants et répartit les mouvements à certifier dans les Bureaux officiels de contrôle. Il organise donc la mesure et le contrôle de la précision de mouvements horlogers, pour leur décerner le titre officiel de chronomètres. Les mesures elles-mêmes sont effectuées dans les Bureaux de contrôle officiels, au nombre de trois : Genève, Bienne et Le Locle. Le bureau de Genève fermera à fin juin 2012, et celui qui sera ouvert à Saint-Imier le remplacera. Les bureaux de contrôle ne sont pas exploités par le Cosc, mais par un organisme qui en garantit l'indépendance : une fondation à Genève, la ville au Locle et le canton (Beco) pour le bureau de Bienne. Lorsqu'à la fin 2012 le Cosc a contacté la Municipalité, c'était pour lui demander si l'exploitation d'un Bureau de contrôle officiel à Saint-Imier l'intéressait et, en cas de réponse positive, pour en assurer la mise en œuvre dès cet été. Le Conseil municipal a répondu favorablement, et il s'est immédiatement investi pour la réussite de ce projet, profitable en terme d'emplois créés, d'image, mais également de revenus. Afin de garantir la réussite du projet dans ces conditions de délai très contraignantes, une seule solution était possible : la mise en place et l'exploitation du bureau de contrôle par Crescentia SA. Cette solution, qui garantit un lien avec une autorité publique, puisque Crescentia SA est totalement propriété de la Municipalité et que le Conseil municipal en forme le Conseil d'administration, a été approuvée par le Cosc. Dès après, le propriétaire des locaux a entamé le processus de transformation nécessaire à l'établissement du bureau de contrôle. Les premiers travaux ont ainsi débuté le 26 février 2013 dans l'ancienne Nivarox. Le laboratoire de contrôle a été réservé. La mise au concours du poste de responsable du bureau a paru le 15 février 2013 et 48 postulations ont été reçues dans le délai au 1^{er} mars 2013. La nomination interviendra ce mois, avec l'appui du Cosc. Si tout continue à se dérouler de la sorte, le délai devrait pouvoir être tenu. La gestion de toutes les mesures et du personnel engagé (on compte environ 1 équivalent plein temps pour 35'000 mouvements contrôlés, et le bureau de Saint-Imier devrait contrôler quelque 500'000 mouvements; le bureau doit travailler 50 semaines sur 52, pendant les jours fériés ; des étudiants de la He-Arc ou du Ceff industrie se verront offrir des emplois auxiliaires, en complément au personnel à plein temps) sera confiée au responsable du bureau, engagé par Crescentia SA. La facturation au Cosc et le versement des salaires sera sous-traitée à l'administration des finances de la Municipalité. La Municipalité facturera ses prestations à Crescentia SA. L'exploitation d'un bureau de contrôle a un caractère officiel (qualité des mesures et garantie d'indépendance du bureau). Cependant, elle est effectuée sur un mode entrepreneurial. Cela signifie concrètement qu'elle devrait être bénéficiaire. C'est notamment avec cet objectif que la mise en place du bureau de contrôle de Saint-Imier est effectuée par Crescentia SA. Cela requiert évidemment un engagement très fort du Conseil municipal/Conseil d'administration, et de l'administration. Crescentia SA est un instrument au service du développement de la Municipalité. Lorsque le Bureau de contrôle officiel aura été mis en place, il appartiendra à la Municipalité, et donc au monde politique, de décider si cette activité doit continuer à être effectuée par Crescentia SA, ou si elle doit être intégrée à la Municipalité et devenir en quelque sorte un service communal. Le Cosc est ouvert à un tel transfert ; il est cependant essentiel que l'exploitant du bureau de contrôle soit lié fermement à une autorité publique."

4. Nouvelle réglementation concernant la taxe des chiens – modification du Règlement et tarifs sur les émoluments : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le projet de complément du Règlement et tarifs sur les émoluments afin d'y introduire la taxe des chiens. Jusqu'en 2012, le montant de la taxe des chiens était fixé à l'occasion de l'approbation du budget de l'année correspondante. Des modifications législatives cantonales obligent désormais à procéder différemment. Le Conseil de ville ne peut plus se prononcer et fixer la taxe à l'occasion de l'approbation du budget; il doit adopter une réglementation spécifique, qui formera la base légale nécessaire à la perception de cette taxe. La réglementation proposée est fondée sur le modèle transmis. Selon celui-ci, le Conseil de ville fixe la taxe en indiquant une fourchette, et le Conseil municipal l'arrête chaque année. Théoriquement, la hausse ou la baisse des frais en relation avec la gence canine (élimination des déjections, robidog, participation au refuge pour animaux, etc.) pourrait fonder une modification dans les limites de la fourchette. Le Conseil municipal ne prévoit pas de modification à la pratique actuelle, inchangée depuis des années (CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne). En 2012, le produit net de la taxe sur les chiens a atteint CHF 21'704.65.

Sur préavis de la commission des finances, à une forte majorité, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville l'adoption de la réglementation proposée.

Ouverture de la discussion :

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical approuve à l'unanimité de ses membres l'adoption de la réglementation proposée."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je m'exprime ici en mon nom personnel. Etant peu habitué à trouver des fourchettes dans les règlements prévoyant des émoluments (à vrai dire je n'en ai jamais vu), et par conséquent davantage par principe de cohérence que par méfiance vis-à-vis du Conseil municipal, je propose l'amendement suivant, en lieu et place du 3^{ème} paragraphe qui est : "Le Conseil municipal fixe le montant de la taxe dans une ordonnance en respectant la fourchette comprise entre : 50.- et 90.- francs (par an et par chien) pour le village; 30.- et 50.- francs (par an et par chien) pour la montagne. Je propose le libellé suivant :

"La taxe s'élève à 70 francs (par an et par chien) pour la ville et 40 francs (par an et par chien) pour la montagne.

Ma proposition a le mérite d'être claire et vraisemblablement moins sujette à variations (à la hausse). Et si toutefois le montant perçu ne devait plus correspondre à l'avenir aux frais occasionnés par les chiens, le Conseil de ville pourrait en tout temps modifier ce règlement, en toutes connaissances de cause. Mais comme cela fait des années que les taxes sont restées inchangées, il y a peu de chance que cela se produise souvent."

Mme Christiane Baur Widmer, SOC : "La fraction socialiste salue l'introduction de la taxe des chiens dans le Règlement et tarifs sur les émoluments. Il était tout de même cocasse de fixer le montant de la taxe pour les chiens qui représente une somme annuelle d'environ CHF 20'000.- en même temps que l'approbation du budget qui, lui, se chiffre en millions de francs. Le dépoussiérage proposé est donc le bienvenu et la fraction socialiste approuve la nouvelle réglementation."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Nous avons une proposition qui émane de la fraction alliance jurassienne. Je vous propose de passer à la votation de la proposition faite par

M. Jean Luc Berberat, AJU. Les personnes qui acceptent le texte suivant : "La taxe s'élève à 70.- francs (par an et par chien) pour la ville et 40 francs (par an et par chien) pour la montagne", à la place de la fourchette proposée initialement le manifeste en se levant.

Mme Mélanie Erard, présidente : "Alors, nous avons 7 voix favorables à cette proposition, oppositions..., abstentions... ."

...M. John Buchs, PLR, interrompt Mme la présidente...

M. John Buchs, PLR : "Mme la présidente, nous n'avons pas été assez attentifs. Vous avez demandé les avis contraires et nous ne nous sommes pas levés."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Oui, alors rectifions !"

Mme Mélanie Erard, présidente : "Bien, cette fois nous avons le vote complet. L'amendement est refusé par 15 voix contre 7. Il y a 0 abstention."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Passons maintenant à la votation du texte original proposé".

Au vote, la nouvelle réglementation concernant la taxe des chiens – modification du Règlement et tarifs sur les émoluments est acceptée par 15 voix pour, 7 voix contre. Il y a 0 abstention.

5. Modification du Règlement sur les routes et les chemins : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le 23 juin 2011, le Conseil de ville a adopté le Règlement sur les routes et les chemins. Cette réglementation était l'aboutissement d'un long processus, lié à la délimitation et reprise des chemins construits par le Syndicat Feresosi, mené par le bureau de géomètres, en collaboration avec les communes concernées. La terminologie utilisée par cette réglementation est celle de la Loi sur la construction et l'entretien des routes (LCER), réglementation remplacée par la Loi sur les routes (LR). Après examen, le Conseil municipal est d'avis que la modification du règlement adopté par le Conseil de ville liée au changement de loi cantonale est de la compétence du Conseil de ville. C'est pour cette raison que le Règlement sur les routes et les chemins est soumis à nouveau au Conseil de ville. Le dossier transmis contient la réglementation actuelle et, au regard de chaque article, la nouvelle réglementation liée au changement de loi cantonale.

Sur préavis unanime de la commission de l'équipement, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville l'adoption de la réglementation proposée.

Ouverture de la discussion :

Mme Mélanie Erard, présidente : "Comme il s'agit d'un règlement, je vous propose de le traiter article par article. Vous intervenez au besoin."

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "La fraction alliance jurassienne a pu constater que seule la terminologie du Règlement sur les routes et les chemins a été modifiée pour être en accord avec la nouvelle loi cantonale. Le sens de cette réglementation reste le même. La fraction alliance jurassienne accepte donc les modifications proposées."

M. Vital Carnal, SOC : "Après examens, la fraction socialiste accepte les modifications du Règlement sur les routes et les chemins, liées au changement de la loi cantonale. Malgré ses prérogatives, le Conseil municipal s'en remet au législatif pour décision, ce qui est fort aimable."

M. Eric Achermann, PLR : "Le parti libéral radical a pris note de ces modifications et les approuvent."

Au vote, les modifications du Règlement sur les routes et les chemins sont acceptées à l'unanimité.

6. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 310'000.-, figurant au budget des investissements (en remplacement de la rue des Roses pour l'électricité et l'eau potable), pour la mise en place d'une conduite d'eau claire parasite entre la rue Champs de la Pelle et la Route de Tramelan, la pose de tubes électriques et le remplacement de 80m de conduites d'eau à la rue Champs de la Pelle – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par le Service de l'équipement.

Conformément au plan financier soumis au Conseil de ville, il est prévu de réaliser la mesure 27 du PGEE. Celle-ci consiste à récupérer les eaux de pluies, de source et des fontaines dans le secteur de la Nivarox. Une conduite en séparatif sera établie à l'Est des bâtiments de la Nivarox, sur une parcelle propriété de la Municipalité. D'un coût de CHF 170'000.-, la réalisation de cette mesure permettra le versement de CHF 143'000.- de subventions liées au PGEE qu'elle parachève dans ce secteur.

Compte tenu des investissements et développement économiques qui sont prévus sur le site de la Nivarox, il est judicieux de réaliser les assainissements nécessaires des réseaux dans ce secteur. Il est ainsi prévu de poser des conduites électriques à l'occasion de l'établissement de fouille du PGEE (CHF 40'000.-), afin de pouvoir procéder au remplacement des câbles sans nouvelle excavation lorsque cela s'imposera (une des stations transformatrices du réseau de Saint-Imier est située dans le bâtiment Nivarox). De même, il est proposé de renouveler la conduite d'eau centenaire, sur le secteur Route de Villeret – Champ de la Pelle (80 mètres) qui a déjà connu 4 ruptures d'eau ces dernières années et doit être changée (CHF 60'000.-). Il est prévu de poser également des tubes électriques sur ce secteur (CHF 40'000.-). Le réseau du gaz naturel dans ce secteur n'exige pas de travaux, et ne sera pas touché.

Pour une grande partie, la réalisation de ces travaux était prévue cette année (PGEE). Elle est cependant avancée de quelques mois pour s'adapter à la reprise d'une activité économique, et complétée pour assurer une desserte fiable du secteur.

La dépense sera financée par autofinancement.

Sur préavis de la commission de l'équipement unanime, et de la commission des finances à la majorité, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville de voter le crédit demandé.

Ouverture de la discussion :

Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : "La fraction alliance Jurassienne a lu avec grand intérêt le rapport concernant le crédit à voter et accepte la libération du crédit d'engagement de CHF 170'000.- prévu au plan financier 2013 pour la réalisation de la mesure 27 du système séparatif imérien. La fraction alliance jurassienne accepte également de libérer les CHF 140'000.- nécessaires au renouvellement des 80 mètres de conduites d'eau de la rue

Champs de la Pelle, et à la mise en place des tubes électriques. Concernant enfin la partie du crédit non planifiée du secteur Champs de la Pelle liée à l'eau potable et à l'électricité, la fraction alliance jurassienne accepte la réaffectation partielle du crédit du chantier de la rue des Roses. Les projets de développements économiques dans la zone de la Nivarox sont un argument majeur qui plaide en faveur d'une réfection globale du secteur. En ce sens, il nous paraît primordial d'anticiper l'assainissement nécessaire de toute cette zone, d'avoir une vision d'ensemble cohérente et d'éviter ainsi des travaux ultérieurs. La fraction alliance jurassienne profite de l'occasion pour remercier vivement M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement, et son équipe pour le travail accompli. L'anticipation et la vision d'ensemble cohérente dont ils font preuve dans ce dossier nous permettent aujourd'hui d'agir en amont des projets de développement de ce secteur, ce qui est vraiment à considérer comme un point très positif dans un contexte général ambiant où l'on est malheureusement amenés bien plus souvent à éteindre des feux plutôt qu'à prévenir les incendies."

M. Jérôme Lavanchy, PLR : "Le parti libéral radical a débattu sur ce sujet en fraction et accepte le crédit de CHF 310'000.- par autofinancement. Cependant le parti libéral radical espère et souhaite que les travaux de la rue des Roses ne tombent pas aux oubliettes et puissent être réalisés ses prochaines années avant que ceux-ci deviennent problématiques ou urgents."

M. Vital Carnal, SOC : "La libération de crédit d'engagement prévu au budget est de la compétence du Conseil de ville. Les commissions de l'équipement et des finances ont étudié ces objets. La réalisation et la nécessité sont reconnues. La réaffectation d'une partie du crédit de la rue des Roses se justifie par la reprise des activités économiques dans un bâtiment libre. Par la même occasion nous félicitons l'exécutif pour le travail dans ce dossier. La fraction socialiste accepte la libération de ce crédit d'engagement de CHF 310'000.- par autofinancement. Malgré tout j'aurai deux questions :

- La mesure 27 est-elle la dernière dans le cadre du PGEE ?

- L'enveloppe globale est-elle respectée ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je n'étais pas préparé à cette question. Je peux vous dire que ce n'est pas la dernière mesure envisagée sur le territoire de Saint-Imier. Les mesures à venir ne sont pas financées pour l'instant. Concernant la deuxième question, nous sommes bien à l'intérieur du crédit de CHF 2,2 millions qui a été réactualisé il y a deux ou trois ans. Il reste de l'argent sur ce crédit. Ces mesures sont donc supportables par ce crédit initial."

M. Vital Carnal, SOC : "Je remercie le conseiller municipal pour sa réponse."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 310'000.-, figurant au budget des investissements (en remplacement de la rue des Roses pour l'électricité et l'eau potable), pour la mise en place d'une conduite d'eau claire parasite entre la rue Champs de la Pelle et la Route de Tramelan, la pose de tubes électriques et le remplacement de 80m de conduites d'eau à la rue Champs de la Pelle, financé par autofinancement, est accepté par 20 voix pour, 0 voix contre. Il y a 2 abstentions.

7. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 260'000.- figurant au budget des investissements (en remplacement de la rue des Roses), pour la rénovation des réseaux souterrains (électricité, eau potable, eaux usées, de la rue Basse entre la rue de Châtillon et la rue Saint-Martin ainsi qu'à la rue du Marché) – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Du 20 décembre 2012 au 16 janvier 2013, les réseaux d'eau et d'électricité ont connu de nombreuses défaillances sur le secteur situé entre le Relais culturel d'Erguël (rue du Marché) et l'intersection rue Basse – rue de Châtillon. Dès le 20 décembre 2012, et jusqu'au 31 décembre 2012, plusieurs défaillances techniques sont intervenues sur le réseau électrique. L'alimentation du secteur a été rétablie, en se fondant sur des installations provisoires. Dans la nuit du 29 au 30 décembre 2012, une très importante fuite d'eau est survenue sur la rue Basse. Plus de 1000 m³ ont été perdus, et les dégâts causés aux infrastructures (route, trottoirs, bâtiments) ont été conséquents. Le 16 janvier 2013, une nouvelle fuite est survenue dans le même secteur, à proximité de la première. Enfin, quelques mois auparavant, une fuite était survenue devant le Relais culturel d'Erguël. La conduite d'eau menant de la rue du Marché à la rue Basse est également vétuste.

Compte tenu de ces éléments, une réflexion globale, prenant en compte l'ensemble des réseaux a été menée dans ce secteur. Pour des raisons techniques et pratiques, celui-ci a été divisé en trois tronçons indépendants (Est, Centre et Ouest). Les coûts de réfection des réseaux dans ces tronçons ont été devisés (CHF 260'000.- pour l'Est, CHF 310'000.- pour le Centre et CHF 280'000.- pour l'Ouest). Il est prévu de réaliser le tronçon Est en 2013 (idéalement, début des travaux en avril, pour une durée prévue de trois mois), et d'inclure les tronçons Centre et Ouest dans la planification financière, en vue d'une réalisation dès 2014. La dépense sera financée par autofinancement.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville de voter le crédit demandé.

Ouverture de la discussion :

M. Daniel Müller, PLR : "Au vu de l'état plus que vétuste de nos réseaux souterrains, eau et électricité dans ce secteur, et afin de pouvoir procéder à leur rénovation dans les plus brefs délais, le parti libéral radical préavise favorablement le crédit d'engagement de CHF 260'000.- figurant au budget des investissements. Cependant, notre fraction demande que, pour le prochain Conseil de ville, ses membres soient en possession du calendrier des différents travaux planifiés, ainsi que d'un plan de circulation adéquat tenant compte de la sécurité des piétons et des riverains."

M. Thierry Egli, AJU : "De la fin de l'année passée au début de celle-ci, rien n'a changé pour nos réseaux d'eau et d'électricité. Des défaillances ont provoqué moult fuites d'eaux et coupures électriques. Ainsi, la trêve des confiseurs n'a pas eu lieu pour les services communaux concernés. La fraction alliance jurassienne pense particulièrement aux employés qui étaient sur terrain et en profite pour les remercier chaleureusement de leur engagement au service de notre commune. Les réfections seront réalisées en trois étapes. La première qui nous est proposée ce soir reçoit un préavis favorable de la commission de l'équipement, de la commission des finances, et du Conseil municipal. Merci de voter ce crédit."

M. Michel Bastardoz, SOC : "La fraction socialiste, après étude du point 7 de l'ordre du jour en est arrivé à la même conclusion que la commission de l'équipement. Il est plus judicieux et plus urgent d'assainir d'abord le réseau électrique de la rue Basse et de ponctionner le crédit prévu pour la rue des Roses, montant figurant au budget. Ne pas oublier toutefois que la rue des Roses doit également être assez rapidement remise en état au vu de son degré de délabrement assez avancé. La fraction socialiste est d'accord d'effectuer cette rocade et de libérer le montant de CHF 260'000.-, et que cette dépense soit financée par autofinancement."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 260'000.- figurant au budget des investissements (en remplacement de la rue des Roses), pour la rénovation des réseaux souterrains

(électricité, eau potable, eaux usées, de la rue Basse entre la rue de Châtillon et la rue Saint-Martin ainsi qu'à la rue du Marché), financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

8. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 109'100.-, figurant au budget des investissements car sera englobé dans le projet global, pour l'élaboration du projet d'assainissement des halles de gymnastique – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu les offres à l'appui de la demande de crédit.

La question de la rénovation des halles gymnastiques inaugurées en 1973, dont la nécessité n'est pas contestée, a fait l'objet d'un examen attentif, couplé à celui de réhabilitation des anciens cantonnements en locaux d'accueil pour groupes. Dans le cadre de cet examen, il est apparu que la réfection des halles de gymnastique et la réhabilitation des anciens cantonnements devaient faire l'objet d'un traitement commun, afin que l'on n'établisse pas de lieux d'accueil dans des halles non refaites et que les utilisateurs actuels des halles bénéficient également des investissements faits sur ce bâtiment. La planification financière soumise au Conseil de ville le 25 octobre 2012 intègre ces principes.

Afin de les mettre en œuvre, il s'agit d'élaborer le projet d'assainissement, et de réaliser les études nécessaires. Celles-ci achevées, le crédit global pourra être fixé et soumis à l'organe compétent. Le crédit nécessaire pour la réalisation des études se monte à CHF 109'100.- TTC, soit CHF 65'000.- HT pour le mandat d'architecte et CHF 36'000.- HT pour le mandat énergétique. L'immeuble est en effet un très gros consommateur énergétique, et son assainissement devrait permettre des économies substantielles. La pré-étude réalisée avait conclu à un potentiel d'économie annuel de 541'032 kWh/an, soit l'équivalent de 51'527 litres de mazout par année.

La dépense sera financée par autofinancement.

Sur préavis unanimes de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives, et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville de voter le crédit demandé.

Ouverture de la discussion :

M. John Buchs, PLR : "C'est avec un intérêt tout particulier que le parti libéral radical a étudié la proposition de libérer un crédit de CHF 109'100.- pour la réfection des halles de gymnastique, y compris le mandat énergétique. Ce crédit permettra d'assainir un bâtiment qui a été construit il y a 40 ans. Les halles de gymnastique jouent un rôle très important sur le plan sportif, social et qualité de vie de la population. Les halles et le bassin de natation sont utilisés aussi bien par les familles, les sociétés locales et les écoles, soit depuis l'âge d'une année pour les bébés nageurs jusqu'aux seniors de 80 ans et plus. Pour le parti libéral radical, ceci n'est qu'une première étape, en effet comme nous l'avions demandé au travers d'une motion, nous sommes convaincus que le complexe des halles de gymnastique doit être agrandi, par exemple avec une salle polyvalente qui réponde aux normes et exigences des différentes associations sportives, fédérales et nationales, avec la possibilité d'accueillir des spectateurs. Nous sommes également d'avis que le manège doit être intégré dans la 2^{ème} phase d'étude pour en faire un bâtiment polyvalent permettant des activités de loisirs, qui pourrait par exemple accueillir "l'Espace jeunesse d'Erguël" qui est à notre avis centré. Dans l'immédiat, le parti libéral radical unanime approuve le crédit d'étude demandé."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "La fraction socialiste s'est penchée avec intérêt sur ce dossier "rénovation des halles de gymnastique, réhabilitation des anciens cantonnements". Comme

relevé dans la lettre du bureau MSBR architecture SA du 17 janvier 2013, il n'est pas incompatible de scinder les deux objets et de commencer la rénovation des anciens cantonnements dans la période de l'hiver 2013-2014, et suivre plus tard avec les travaux de l'enveloppe ceci pour 4 raisons :

- La réfection des cantonnements et son utilisation ne gênera en aucun cas les travaux de rénovation de l'extérieur du bâtiment même si ceux-ci se font ultérieurement.
- La somme de ces travaux est au budget 2013.
- Le concept de cette rénovation est agréé avec enthousiasme par Jeunesse et Sport.
- Ces travaux apportent à nos artisans contribuables du travail à l'intérieur, travail toujours bienvenu en hiver.

Pour ce qui est du crédit nécessaire à la réalisation de l'étude, la somme demandée peut paraître élevée à certains mais au vu de l'assainissement des façades (pour les personnes qui n'ont jamais regardé ce bâtiment de près, certains fers d'armature sont visibles et rouillent, et le béton se détache par plaques à certains endroits. Si rien n'est fait, la gangrène ne peut que s'amplifier) et des économies que cela représente au niveau énergétique (51'527 litres de mazout par an), ces dépenses nous semblent totalement justifiées. 2 points nous ont particulièrement séduits, soit des installations sportives de qualité pour notre population et d'autre part un souci écologique pour une meilleure maîtrise de l'énergie. La fraction socialiste recommande la libération de ce crédit financé par autofinancement."

Mme Katia Ermel, AJU : "C'est avec un vif intérêt que la fraction alliance jurassienne a pris connaissance et approuve le crédit d'engagement de CHF 109'100.- servant à l'élaboration du projet d'assainissement des halles de gymnastique. En constatant les problèmes liés aux défauts du bâtiment, il devient urgent d'y remédier. Il est également primordial d'y développer un concept énergétique en l'équipant de panneaux solaires afin de réduire au maximum le gouffre des consommations qu'il nécessite depuis plusieurs années. Nous nous réjouissons d'avance de voir ces halles de gymnastique assainies, ceci pour le plus grand plaisir de tous les usagers."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 109'100.-, figurant au budget des investissements car sera englobé dans le projet global, pour l'élaboration du projet d'assainissement des halles de gymnastique, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

9. Traitement de la Motion "Revoir le règlement du Conseil de ville" déposée le 6 décembre 2012 par la fraction socialiste : Décision

Rapport du Conseil municipal :

Le 6 décembre 2012, la fraction socialiste a déposé une motion intitulée "Revoir le règlement du Conseil de ville" demandant qu'une commission soit nommée pour s'atteler à la révision du règlement du Conseil de ville.

Conformément à l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville dans sa nouvelle teneur du 26 avril 2012, il appartient au Conseil municipal de donner son avis lors de la prochaine séance et de proposer soit l'entrée en matière sur la motion, ou son refus, avec une courte argumentation, après quoi le Conseil de ville décide de l'acceptation ou du rejet de la motion. Dans le cas présent, le Conseil municipal observe que le Règlement du Conseil de ville est de la compétence exclusive du législatif (Art. 42 al. 2 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier), de sorte qu'il conviendrait de se demander s'il est judicieux pour l'exécutif de donner un avis concernant une réglementation propre au

législatif. Ceci précisé, et avec cette réserve, le Conseil municipal estime que le règlement du Conseil de ville lui impose de donner son avis, afin de permettre le traitement de la motion.

Après examen, le Conseil municipal relève que le règlement actuel date, dans ses principes, du 15 octobre 1998, et qu'il a fait l'objet de plusieurs modifications, en 2004, 2011 et 2012. Dans ces conditions, le Conseil municipal, unanime, propose d'entrer en matière sur la motion.

Ouverture de la discussion :

Mme Mélanie Erard, présidente : "Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons modifié l'année passée la procédure ayant trait au traitement des motions. C'est donc la première fois que nous allons appliquer cette manière de faire. Si je me réfère à la documentation que nous avons reçue, le Conseil municipal, propose l'entrée en matière de la motion. Quelqu'un souhaite t-il s'exprimer ?"

M. Thierry Spring, PLR : "Le parti socialiste nous propose, par voie de motion, de réviser notre règlement (Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier) qui s'est vu subir un très fort lifting il y a déjà 10 ans. Que le temps passe ! Toutefois le parti libéral radical pense qu'il n'est pas judicieux de solliciter notre conseil d'entreprendre cette activité alors même que nous avons déjà en chantier divers travaux qui touchent directement à l'organisation structurelle de la commune. En effet, est-il nécessaire de réviser le règlement du Conseil de ville relatif au moment même où nous examinons par le biais de la commission de révision de l'organisation structurelle et du statut du personnel communal l'avenir structurel de notre commune ? Selon les conclusions de la commission, nous serions probablement amenés à devoir adapter notre législation actuelle. D'autre part, nous allons nommer 6 membres dans la commission intercommunale pour l'étude stratégique "Rapprochement/fusion de huit communes du Vallon de Saint-Imier". Les conclusions de cette commission pourraient également influencer l'orientation de notre réglementation. Beaucoup de chantiers que le parti libéral radical souhaiterait voir aboutir avant de réviser un règlement qui ne nous semble pas si insatisfaisant que cela. Par conséquent, et pour les raisons invoquées, le parti libéral radical propose le rejet par notre conseil de la motion intitulé "Revoir le règlement du Conseil de ville"."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "J'aimerais d'abord écouter les arguments du parti socialiste avant que notre fraction se prononce."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Il y a plusieurs dossiers ouverts dans le cadre de la réorganisation de la commune, mais il y a aussi des choses qui ont besoin d'être changées dans notre règlement sans devoir attendre cette réorganisation. La non-entrée en matière du parti libéral radical, c'est un peu une manière de perdre du temps. Je pense qu'il y a certains problèmes dans notre Règlement du Conseil de ville qui doivent être revus. Attendre la conclusion des travaux du Statut du personnel communal, et puis de l'étude de la fusion des communes, c'est perdre du temps, et ce sont des dossiers totalement différents. De plus, ce sont des dossiers qui demandent du temps. Ils ne vont pas être traités d'un jour à l'autre. Notre règlement a déjà fait l'objet d'une modification partielle (traitement des motions). Le traitement des interpellations nécessite aussi d'être revu. Par exemple, les réponses aux interpellations sont données par oral. Parfois, ce sont des réponses assez longues. Ces réponses existent par écrit, elles se retrouvent dans le procès-verbal de notre conseil. Il serait plus efficace pour les travaux de notre conseil que les interpellations reçoivent une réponse écrite plutôt qu'une réponse orale. Le fait de recevoir une réponse écrite avant notre conseil permettrait à notre avis d'être traitée plus efficacement. C'est un aspect important du règlement actuel qui devrait être revu."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Merci pour ces explications. Je n'ai pas été convaincu par votre présentation. La fraction alliance jurassienne considère que l'objet de la motion, à

savoir la modification du Règlement du Conseil de ville, n'arrive pas au bon moment. Nous rejoignons le parti libéral radical. En effet ce règlement qui date certes de 1998, a déjà subi plusieurs liftings dont le dernier en date remonte à moins d'un an. En l'état actuel il donne pleinement satisfaction à la fraction alliance jurassienne et on ne voit pas pourquoi il faudrait le modifier. De plus, la fraction socialiste a objecté lors du dernier conseil de ville de décembre qu'il était prématuré de modifier la structure de notre commune au moment où il est question de fusions de communes. N'est-il pas dès lors également malvenu de modifier le Règlement du Conseil de ville lui aussi appelé à être revu et corrigé en cas de fusion ? C'est pourquoi nous appelons à rejeter le traitement de cette motion."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je crois tout de même que la question de la structure de notre commune et puis celle du règlement de notre organe ne se situe pas au même niveau."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Bien, nous allons passer au vote."

Au vote, le traitement de la Motion "Revoir le règlement du Conseil de ville" déposée le 6 décembre 2012 par la fraction socialiste est refusé par 16 voix contre 6. Il y a 0 abstention.

10. Nomination de 6 membres dans la commission intercommunale pour l'étude stratégique "Rapprochement/fusion des huit communes du Vallon de Saint-Imier"

Rapport du Conseil municipal :

Ainsi que le Conseil de ville en a été régulièrement informé, les communes de Cortébert à La Ferrière mènent une démarche en vue d'examiner l'opportunité d'une fusion ou d'un rapprochement accentué. En 2011, un sondage a été mené, en des termes identiques, auprès des 7'101 citoyennes et citoyens (sur 10'632 habitants) de ces communes. 2403 citoyennes et citoyens, dont 879 à Saint-Imier, ont répondu. Globalement, une majorité s'est dégagée tant pour l'étude du renforcement des collaborations (68,5 % à Saint-Imier) que pour l'étude d'une fusion (54,8 % à Saint-Imier). Depuis ces résultats, les exécutifs des 8 communes, tous représentés par leur maire, se sont rencontrés à 6 reprises pour décider et organiser la suite. Il a été convenu d'entreprendre une étude de faisabilité "collaboration/fusion" de communes. Il s'agit de donner non seulement une dimension stratégique relative à la réunion de nos huit communes, mais également une appréciation en termes de comptabilité financière et d'identités. L'analyse porte également sur les avantages et inconvénients pour chaque commune en termes de prise de décision et de fourniture des prestations. A l'issue de cette première phase, qui devrait s'achever en 2014, une consultation de la population sur ses conclusions (rapprochement/fusion; cercle des communes concernées) doit pouvoir intervenir. En cas d'issue favorable, la phase opérationnelle serait lancée.

Il est nécessaire que les différents acteurs de la vie de nos communes soient associés à cette phase d'étude stratégique. Différents groupes réunissant les acteurs politiques (exécutif, législatifs), administratifs (employés) et de la société seront consultés lors de cette première phase. Six groupes de travail (Administration, Technique, Éducation, Finances, Politique et Développement) ont été définis. Ceux-ci seront formés d'au moins trois membres de chaque commune (représentation de l'exécutif, du législatif – pour Saint-Imier, il est proposé que le Conseil de ville désigne ces représentants; pour les autres communes ces représentants seront recherchés dans l'assemblée communale, soit l'ensemble de la population – et de l'administration), présidés formellement par un des maires des huit communes concernées et assistés/animés par le mandataire chargé d'établir l'étude stratégique.

L'ensemble de la démarche sera détaillée lors d'une séance qui réunira le 21 mars 2013, à 19 h 30, à Cortébert, toutes les personnes concernées des huit communes. Cette "séance

de démarrage" est également prévue pour permettre à chacune et chacun de faire connaissance avec les représentants des autres communes.

Nous vous remettons, en annexe, l'ordre du jour de la séance de démarrage ainsi que la présentation du Rapport de mise sur pied de l'étude stratégique, du 18 janvier 2013.

Le Conseil municipal propose au Conseil de ville de désigner six représentants du législatif dans la commission intercommunale, qui se répartiront ensuite, selon l'accord qu'ils trouveront, dans les 6 groupes de travail. Il faut encore préciser que le nombre de représentants pourrait être augmenté, en cas d'intérêt. En effet, il s'agit dans cette phase de recueillir les avis et les opinions de la manière la plus large, de sorte qu'il a été prévu que le souhait d'une commune de voir sa délégation élargie sera pris en compte.

Ouverture de la discussion :

Mme Pessotto-Bueche, AJU : "La fraction alliance jurassienne vous propose Mme Aurélie Juillerat, AJU, et Mme Valérie Gianoli."

M. Sener Kalayci, PLR : "le parti libéral radical vous propose M. Eric Schweingruger, PLR, et M. Thierry Spring, PLR. Sur ce point, j'ai encore une petite question. Les membres seront-ils convoqués officiellement pour la séance de démarrage prévue le jeudi 21 mars 2013 ? Si oui, quand cette convocation aura-elle lieu ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "En principe, il devrait y avoir une convocation officielle. La date de rencontre vous a déjà été communiquée afin qu'elle puisse être réservée. Les autres communes ont déjà transmis les noms de leurs délégués. Le CoPil se réunit prochainement. Il attend les noms des délégués de Saint-Imier pour l'envoi de la convocation."

M. Sener Kalayci, PLR : "Merci M. le maire pour cet éclairage."

M. Sébastien Tschan, SOC, "La fraction socialiste vous propose Mme Elisabeth Beck et M. Michel Bastardo, SOC. "

Au vote, les personnes proposées sont nommées à l'unanimité moins les intéressés.

Mme Mélanie Erard, présidente : "Félicitations aux personnes nommées."

11. Nomination d'un membre au sein de la commission de gestion en remplacement de M. Jean Luc Berberat, démissionnaire

Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : "La fraction alliance jurassienne vous propose Mme Aurélie Juillerat, AJU."

Au vote, la personne proposée et nommée à l'unanimité moins l'intéressée.

Mme Mélanie Erard, présidente : "A elle aussi nous lui présentons nos félicitations."

12. Nomination de deux membres au sein de la commission de l'école primaire en remplacement de Mmes Aurélie Juillerat et Stéphanie Cavallaro, démissionnaires

Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : "La fraction alliance jurassienne vous propose Mme Pamela Orval et M. Gaël Zwahlen."

Au vote, les deux personnes proposées sont nommées à l'unanimité.

Mme Mélanie Erard, présidente : "Bravo à ces deux personnes."

13. Nomination d'un membre au sein de la commission culturelle en remplacement de Mme Monique Buchs, démissionnaire

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical vous propose Mme Josée Bürki, en remplacement de Mme Monique Buchs, démissionnaire. Le parti libéral radical aimerait remercier sincèrement Mme Monique Buchs de son travail effectué au sein de la commission culturelle lors de ces 6 dernières années."

Au vote, la personne proposée est nommée à l'unanimité.

Mme Mélanie Erard, présidente : "Félicitations à Mme Josée Bürki."

14. Nomination d'un membre au sein de la commission temporaire de révision du statut du personnel communal en remplacement de Mme Christine Baur Widmer, démissionnaire

M. Sébastien Tschan, SOC : "La fraction socialiste vous propose M. Jacques Zumstein."

Au vote, la personne proposée est nommée à l'unanimité.

Mme Mélanie Erard, présidente : "Félicitations à M. Jacques Zumstein."

15. Motions et interpellations

Mme Mélanie Erard, présidente, informe ne pas avoir reçu de motion. Par contre, elle a reçu 7 interpellations du parti libéral radical, et 1 du parti socialiste. Les interpellations vont être traitées dans l'ordre d'arrivée. Mme Mélanie Erard, présidente, donne à chaque fois le nom du conseiller de ville allant présenter l'interpellation et son titre.

M. Jérôme Lavanchy, PLR : "Voici une interpellation au nom du parti libéral radical intitulée : Eclairage public "+". Suite à la petite question du 6 décembre 2012 du parti libéral radical, nous avons constaté une faible amélioration de l'éclairage public en soirée ainsi qu'en matinée. Cela dit nous estimons que la lumière aux heures critiques reste insuffisante pour garantir la sécurité des piétons, écoliers et utilisateurs de la route principale. Lors d'une commission de l'équipement, M. Cédric Sommer, chef du service de l'électricité, nous a apporté des explications complètes et nous tenons à le remercier. Il s'avère que pour des raisons techniques et d'enneigement, il est difficile de faire mieux. Nous demandons donc que tous les passages piétons de la route principale soient équipés de lampadaires supplémentaires, adaptés et orientés sur les lignes jaunes. Un bon exemple proche de chez nous est la commune de Sonvilier. Ces lampadaires pourraient être indépendants du réseau normal de l'éclairage public et mis simplement sur minuterie ce qui permettrait de les garder allumé un peu plus longtemps que les autres. La minuterie permettra également de garder le contrôle sur les coûts et est facilement réglable en fonction des saisons. Privilégions la sécurité de tous et agissons avant de devoir réagir."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement. "Tout d'abord, je peux vous informer que dans le cadre de la réfection de la route cantonale, des discussions sont en cours avec le canton quant à l'éclairage public. L'ensemble de celui-ci devrait être adapté en

fonction des normes cantonales cette année encore. Ensuite, il me paraît important également de vous informer qu'une entreprise spécialisée a été mandatée par les Services techniques pour réaliser sur l'ensemble du territoire communal des mesures de luminosité, et déterminer les adaptations qui devront être faites pour améliorer la situation actuelle. Et ce tout en tenant compte de la notion, qui nous est chère, d'efficacité énergétique. Cette entreprise travaillera sur deux jours, cet été, et nous fournira des plans précis des "trous noirs" et des zones trop éclairées pour l'ensemble du territoire communal. Finalement, je me permets de vous préciser encore, que nous sommes actuellement en phase de test avec des lampes d'éclairage public LED (à la rue du Temple par exemple). Et que si les tests s'avèrent concluants, il serait envisageable à terme de changer les actuels luminaires en suspension du Pod, de la route cantonale, pour mettre des LED, et gagner ainsi en qualité de luminosité, mais aussi en consommation."

M. Jérôme Lavanchy, PLR : "Je remercie le conseiller municipal pour la réponse. Je me réjouis de voir le résultat du rapport."

M. Michel Bastardoz, SOC : "Je me pose une question. Si le peuple devait voter "Oui" à une vitesse limitée à 30 km/h pour le tronçon compris entre la Place du Marché et la Place du 16 Mars, et que le marquage des passages pour piétons n'est plus obligatoire, qu'advient-il des lampadaires installés à proximité des passages pour piétons,..."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Alors, passons à la suite."

M. Frédéric Burki, PLR : "Interpellation intitulée : Déchetterie : les abus continuent. Un premier constat, les abus continuent à la déchetterie des Noyes. En effet, des habitants, voire des artisans des communes voisines, viennent y déposer leurs déchets gratuitement. Certains artisans non domiciliés à Saint-Imier n'hésitent pas à déposer des volumes importants, par exemple des fenêtres. Deuxième constat, nous sommes déjà intervenus à deux reprises sur le sujet. Des promesses en guise de réponse, mais rien de concret, on attend depuis plus de 6 ans le macaron. Nous sommes déçus de l'attitude passive du service concerné. Aussi nous demandons :

1. qu'un macaron, valable pour deux ans par exemple, soit remis aux particuliers et entreprises avec la première facture d'électricité de l'année 2013;
2. que le calendrier et le budget de la future déchetterie régionale nous soient communiqués;
3. que dans l'intervalle des mesures soient prises pour éviter les abus et les tricheries."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement. "Je commencerai par la réponse à la 2^{ème} question, quant à un calendrier et un budget pour la future déchetterie "régionale". En précisant d'emblée que rien aujourd'hui ne nous garantit qu'elle puisse vraiment devenir "régionale". Le rapport d'avant-projet, rédigée par M. M. Adrian Ramseyer de CSC-Déchets, nous a été livré le 26 octobre 2012. Je précise que tous les coûts de l'étude d'avant-projet ont été payés par Vadec SA, dont nous sommes actionnaires. Ce rapport, je le cite, a pour objectifs de clarifier les plans d'aménagement du terrain, les principes d'exploitation, les devis d'investissement et d'exploitation, ainsi que l'examen de l'utilisation du site par des habitants de communes voisines clientes, à savoir Renan, Villeret, Cormoret, et éventuellement Sonvillier, soit environ 8'500 habitants concernés. A ces éléments d'étude se rajoutent celle de l'implantation d'un silo à sel sur le site, et les possibilités d'exploitation de ce silo par les employés des Travaux publics. Cet avant-projet détaille par ailleurs plusieurs pistes quant aux principes d'exploitation de la future déchetterie. Dont le pesage des véhicules, ou l'utilisation d'un macaron ou autre signe distinctif permettant de vérifier la provenance des clients de la déchetterie. Il conclut à des coûts d'investissement totaux d'environ CHF 1,5 millions, achat et pose du silo à sel compris. Et à des coûts d'exploitation

variant entre CHF 32.-/an pour 9'500 habitants, et CHF 38.-/an pour 7'000 habitants. Ce rapport d'avant-projet a été traité une première fois en commission de l'équipement en novembre 2012. Plusieurs remarques, demandes de modifications, ont alors été proposées. Mais, car il y a un gros mais, qui a stoppé jusqu'ici l'avancement de ce dossier. Dans ce rapport, il est mentionné, je le cite encore :

"Le bureau d'ingénieurs RWB SA à Neuchâtel a été mandaté par la Municipalité pour l'étude préliminaire du concept de surveillance et de gestion des pollutions.

La parcelle est inscrite au cadastre des sites pollués, depuis le 31 août 2010. Aucun assainissement n'est requis, mais une investigation devra être faite en cas de projet de construction.

Une investigation historique a déjà été effectuée, mais ne permet pas de caractériser l'état de pollution de la parcelle. Elle révèle néanmoins que :

- En 1899, 4 bâtiments d'affectation indéterminée étaient érigés sur le site en question. L'usine à gaz en était probablement propriétaire.
- Dans les années 30, la parcelle 290 est propriété des CFF. D'autres bâtiments y figurent. Une citerne hors sol, sur socle en béton, y est mentionnée. Alimentée par du gaz, elle a été démantelée peu après 1960.
- Les bâtiments ont ensuite été détruits, pour faire place à une surface partiellement goudronnée, utilisée pour y entreposer du matériel divers et pour y installer une benne de récupération de ferraille.
- Cette parcelle a progressivement été aménagée pour accueillir, dès 1999, une déchetterie communale.

M. Kissling, de l'Office cantonal (OED), demande que des investigations techniques soient réalisées selon l'avancement du dossier, par le biais de fouilles de reconnaissance qui permettront de caractériser l'état de pollution de la parcelle. Ces fouilles seront implantées aux endroits critiques (citerne) et dans les secteurs qui seront terrassés. Des analyses, ciblées en fonction des activités antérieures, devront être effectuées.

Ces investigations, décrites dans un cahier des charges, devront être soumises et validées par l'OED, avant tout travail de reconnaissance.

Les conclusions de cette étude préliminaire permettront de qualifier l'état de pollution de la parcelle et d'évaluer les volumes et coûts des matériaux qui devront être évacués du site, dans les différentes filières selon l'OTD (décharge bioactives, déchets spéciaux, etc.), sachant que seuls des déblais de qualité T (matériaux d'excavation tolérés, selon les exigences de la Directive sur les matériaux d'excavation, OFEFP, 1999) pourront, une fois remaniés, être valorisés sur le site, sous revêtement étanche. Un suivi de chantier en phase de terrassement devra par ailleurs également être réalisé."

Nous avons donc décidé de mandater l'entreprise RWB, à mi-décembre 2012, pour gérer l'étude de l'état de pollution des matériaux d'excavation et les filières d'élimination nécessaires pour ces derniers, et les travaux afférents à cette étude. Tout cela pour un coût d'environ CHF 16'000.-. Ces travaux, et l'exploitation de leurs résultats, auront lieu dès la fonte des neiges, ce printemps. Leur coût final total est difficile à estimer, le rapport mentionne un chiffre de Frs 100'000.- dans "le pire des cas". Voilà l'état des lieux. Il m'est difficile d'en dire davantage ce soir, mais ce dossier est entre les mains de la commission de l'équipement, au sein de laquelle vous avez des représentants. Vous serez donc informés en temps réel des développements de ce dossier. Revenons maintenant aux 1^{ère} et 3^{ème}

questions. Les abus ! Je suis favorable, partageant cette opinion avec une grande majorité de la commission de l'équipement, à l'introduction à l'avenir d'un système de contrôle de la provenance des clients de la déchetterie, mais considère, personnellement, qu'aujourd'hui cette introduction serait prématurée. Pourquoi durcir, alors que rien ne peut être réalisé pour que les conditions d'utilisation changent dans l'immédiat ? Pour répondre finalement à la 3^{ème} question, quant à des mesures à prendre pour éviter les abus et les tricheries, nous traiterons de cette demande en commission de l'équipement dès lundi, 11 mars 2013. Vous serez informés des suites que nous aurons pu envisager, et mettre en place, par vos représentants au sein de la commission de l'équipement."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Je vous remercie pour les points 2 et 3. Le point 1 me laisse un petit peu sur ma faim. Je me réjouis qu'une solution soit trouvée."

M. Sener Kalayci, PLR : "Interpellation intitulée : Quels projets de plus d'un million de francs le Conseil municipal prévoit-il de présenter au Corps électoral jusqu'à la fin de la présente législature soit en 2014 ? Le parti libéral radical a pris bonne note que le Conseil municipal n'allait pas présenter ses objectifs pour la présente législature, Cet outil de travail aurait permis aux partis représentés de notre conseil d'étudier et d'évaluer les différents projets et surtout de s'exprimer sur les projets proposés. Nous regrettons naturellement cette omission qui ne respecte pas le règlement d'organisation de notre commune. Dans 20 mois la législature 2011-2014 sera terminée, aussi le parti libéral radical demande au Conseil municipal d'informer le Conseil de ville des projets de plus d'un million de francs qu'il prévoit de soumettre au Corps électoral, en précisant le montant brut, les subventions éventuelles, les coûts et recettes induits, ainsi que le mode de financement."

M. Stéphane Boillat, maire : "Chaque année, lors de l'adoption du budget, un plan financier portant sur les 4 années suivant celle du budget est présenté au Conseil de ville. Le plan financier est établi en sollicitant toutes les commissions et les services, afin qu'ils présentent leurs projets nécessitant un investissement supérieur à CHF 50'000.-. Le total des besoins est examiné, et un tri ou une priorisation est effectué. Les investissements de plus d'un million de francs qui pourraient être soumis au Corps électoral sont les suivants, selon le plan financier 2014-2017 qui accompagnait le budget 2013 :

Assainissement des halles de gymnastique : total de CHF 2,3 millions de francs, répartis à raison de CHF 700'000.- en 2013, 800'000.- en 2014 et 800'000.- en 2015. Le plan financier retient CHF 200'000.- de subventions. A ce montant, il faut encore ajouter CHF 580'000.-, moins CHF 120'000 de subventions escomptées, pour la réfection des cantonnements militaires. Il s'agit évidemment d'estimations, et c'est précisément le rôle de l'étude décidée ce soir d'affiner ces chiffres. Concernant les coûts induits, il faudra prendre en compte le résultat de l'exploitation des cantonnements militaires refaits et le fait que des économies d'énergie substantielles interviendront dès l'assainissement des halles de gymnastique. L'objectif est que ces montants soient soumis à l'organe compétent de manière à permettre une exécution dès l'hiver prochain.

Desserte de l'Ouest de Saint-Imier en transports publics : de manière générale, les nouvelles zones d'habitation doivent être établies en priorité sur des sites desservis de manière appropriée par les transports publics, un point d'ailleurs repris dans la LAT acceptée le 3 mars 2013 en votation populaire. Le traitement est en cours au sein de commissions concernées. La construction d'une halte CFF à La Clef, couplée avec d'autres mesures de transports internes, répondrait à ces exigences. Le coût total de l'investissement pour la Halte CFF à La Clef, qui comprend la liaison piétonne de la route cantonale à la rue de la Clef, est devisé à CHF 3'995'000.-, dont CHF 1'416'000.- à charge de la commune, montant duquel il faut déduire CHF 180'000.- de frais d'étude déjà réalisée, ce qui conduit à une charge communale de CHF 1'236'000.-. L'analyse est en cours, et elle porte également sur les coûts induits, et les coûts d'une liaison en bus. Une décision doit être prise, car les subventions promises par le canton (CHF 2'248'000.-) et les CFF (CHF 331'000.-) ne

pourront pas être garanties indéfiniment, pour le canton sans doute guère au-delà du crédit-cadre actuel qui se termine avec la législature.

Puits profond de Sonvilier et PGA : Ces projets conséquents sont encore en cours d'évaluation. Selon la présentation faite le 6 mars 2012, les dépenses totales sont très importantes : 27 millions de francs. La part des installations communes est de 12.85 millions de francs et celle de Saint-Imier de 4,6 millions de francs. Il faut encore déduire les subventions attendues. L'investissement permettant d'exploiter la chaleur de l'eau, très prometteur puisque les études estiment le potentiel à 5 millions de kWh (environ 120 à 150 immeubles locatifs) est indépendant de ces montants. L'ampleur du projet et sa grande complexité font qu'il faut encore compter plusieurs mois avant qu'un dossier détaillé soit mis en discussion, puisqu'il faut le traiter en parallèle avec le Plan d'alimentation en eau, qui vient d'être remis à nos services. Le financement du projet est lié au prix de l'eau. Selon les projections données lors de la présentation du 6 mars 2012, la réalisation du Puits profonds et de la nouvelle alimentation, avec un nouveau réservoir, est susceptible d'entraîner une hausse de 60 cts du prix du m³ d'eau.

PTSI III : comme indiqué lors de la présentation publique du projet le 21 septembre 2011, l'objectif est de construire le PTSI III à La Clef lorsque 50 % des surfaces auront été pré-réservées par des entreprises intéressées à s'y développer et à y créer des emplois. Les derniers contacts que nous avons entretenus donnent à penser qu'il est possible d'atteindre cet objectif d'ici cet été, avec des intérêts pour un emménagement en 2014. Cela reste à confirmer, et il y a encore du pain sur la planche. Lors de la construction du PTSI II en 2005, la Municipalité s'était engagée, notamment en cautionnant le projet à hauteur de CHF 1,6 mios. Il s'agira de déterminer si un tel cautionnement est nécessaire à cette hauteur. Le souhait est de pouvoir le ramener à 1 million de francs.

Patinoire : le Conseil municipal n'a pas reçu de projet à ce jour. Il est cependant possible qu'un projet de rénovation soit communiqué au Conseil municipal. Il s'agira alors de s'atteler à sa réalisation, qui passera par la définition d'un financement, puisque la patinoire est une Coopérative indépendante. Il faudra tenir compte du rôle régional de l'infrastructure et rechercher la meilleure solution. A priori, on ne peut pas exclure un engagement de notre commune qui excède un million de francs, sous une forme à définir. Tels sont les objets d'importance sur lesquels il est possible, en fonction de leur évolution, que le Corps électoral ait à se prononcer d'ici la fin de la législature. On constate qu'ils ont en commun le maintien et la mise à niveau de nos infrastructures et le développement de Saint-Imier."

M. Sener Kalayci, PLR : "Je remercie M. le maire pour ces détails et ces réponses claires."

M. Daniel Müller, PLR : "Interpellation faite au nom du parti libéral radical intitulée : Réaménagement de la route cantonale : personne de contact à désigner. Le Conseil municipal dans un communiqué paru dans la Feuille d'avis du district de Courtelary du 1^{er} mars 2013 annonce qu'une brochure d'information, ayant pour thème le réaménagement de la route cantonale, sera distribuée début avril 2013 aux habitants de Saint-Imier. Le parti libéral radical demande, au vu des expériences parfois négatives faites lors des étapes précédentes, que le Conseil municipal crée une cellule d'information avec un numéro de téléphone, selon le principe du guichet unique, durant tout le chantier en y intégrant éventuellement un représentant du canton. Il est utile de rappeler que la gestion du chantier est faite sous l'unique responsabilité du Conseil municipal. En effet, lors des étapes précédentes plusieurs personnes, membres du Conseil municipal ou cadres de l'entreprise municipale ont donné des informations, voire des réponses parfois contradictoires ou simplement ont omis de répondre à des questions, voire des demandes écrites."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Concernant le chantier de la route cantonale, la communication globale et officielle s'est faite ces deux dernières années à travers les bulletins "Convivialité", ainsi que par le biais de communiqués de presse du

Conseil municipal dans la Feuille d'avis du district de Courtelary. Pour ce qui est de la communication au jour le jour, soit des réponses aux questions urgentes des citoyens par exemple, c'est la Chancellerie municipale qui reçoit ces appels ou demandes, et qui gère leur traitement, soit en y répondant directement, soit en transmettant ces demandes aux personnes habilitées à y répondre, à savoir le chef de l'équipement M. Patrick Adatte, ou moi-même en tant que conseiller municipal en charge de ce département. Pour assurer la circulation la plus fluide possible des informations, je m'efforce, dans la mesure de mes disponibilités, de participer aux séances de chantier hebdomadaires, et reçois systématiquement, comme M. le maire, les procès-verbaux de ces séances. Finalement, il faut rappeler qu'une séance d'information aux riverains du chantier aura lieu très prochainement, elle permettra d'expliquer en détail le déroulement des étapes des travaux 2013, et de donner des réponses aux questions les plus urgentes. Ce dispositif a bien fonctionné l'année dernière, il est certainement perfectible, mais je reste persuadé que la bonne volonté de chacun peut primer et permettre un déroulement le plus harmonieux possible de ce chantier "pharaonique".

M. Daniel Müller, PLR : "Je vous remercie de vos explications. Je suis partiellement satisfait de votre réponse. Lorsqu'on entend les échos qu'il y a eu concernant la première phase des travaux,... . Je ne vais pas citer de nom, mais les réponses souvent données par la chancellerie municipale, excusez-moi..., il ne faut pas avoir fait la l'Université de la Sorbonne,... . Donc, je pense que la population est quand même en droit d'avoir des informations claires et précises concernant ces travaux. Voilà !"

M. John Buchs, PLR : "Interpellation intitulée : La Goule fournisseur historique de l'électricité de notre commune : des précisions. Nous sommes intervenus par voie d'interpellation, comme nos collègues du parti socialiste, lors de la séance du 13 septembre 2012. Nous avons fait part de nos craintes pour l'avenir d'une entreprise qui dispose d'un savoir-faire important et occupe une quarantaine de collaborateurs et un impact social économique important pour notre commune et la région. A ce jour, nous sommes toujours inquiets depuis que la commune de Saint-Imier a adhéré à la Société d'approvisionnement et de commerce et d'énergie, SACEN SA. Nous avons appris qu'en janvier 2013 La Goule a proposé une solution de compromis à la commune. Solution dans laquelle Saint-Imier et La Goule chercheraient le meilleur approvisionnement possible, par exemple avec le partenaire déjà commun, soit les FMB ou sur le marché. Dans toutes les démarches qui ont abouti à l'adhésion de la SACEN SA les commissions de l'équipement et des finances ont été associées. Nous aimerions connaître les raisons qui ont conduit le Conseil municipal à ne pas informer et consulter les commissions précitées de cette proposition et de la réponse qui a été faite à la proposition de La Goule."

M. Michel Jeanneret, chef du service de l'équipement : "Le sujet de l'achat d'énergie électrique par la commune de Saint-Imier et ses relations avec son fournisseur historique, la Société des forces électriques de La Goule SA, a été discuté à de nombreuses reprises par les autorités politiques de Saint-Imier durant l'automne 2012. La question fondamentale était le maintien des relations commerciales entre Saint-Imier et La Goule dans le domaine des achats d'énergie tout en développant des compétences permettant à la commune de Saint-Imier de rester un acteur à part entière dans le domaine de la vente de l'électricité et la gestion de son réseau. Finalement, le 18 décembre 2012, le Conseil municipal, suite au préavis positif des commissions de l'équipement et des finances, a décidé de participer à la création de SACEN SA avec les 7 autres communes de la Charte de l'électricité. Cette décision a été transmise à nos partenaires et le processus de création de la Société anonyme a été lancé. Le 15 janvier 2013 une rencontre a eu lieu entre le Conseil municipal de Saint-Imier et le président du Conseil d'administration de La Goule, un second membre du conseil et le directeur de la société. A cette occasion, les représentants de La Goule ont répété leurs propositions de coopération en les affinant par rapport aux discussions de 2012. Compte tenu du fait que les éléments fondamentaux de la stratégie de la Goule n'avaient pas changé, le Conseil municipal a décidé de maintenir sa proposition et à fait parvenir à La

Goule SA la réponse, que je choisis de vous lire intégralement, pour répondre à la demande de l'interpellation :

"Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur,

Nous nous référons à votre correspondance du 28 janvier 2013, ainsi qu'à l'entrevue du 15 janvier 2013.

A la suite des contacts intervenus le 24 septembre 2012, puis de notre courrier du 10 octobre 2012, vous avez proposé dans votre correspondance du 30 octobre 2012 trois variantes de rapprochement (minimale-intermédiaire-globale).

Celles-ci ont fait l'objet d'un examen attentif et détaillé, par la commission de l'équipement et la commission des finances, puis par le Conseil municipal. Sur préavis des commissions, le Conseil municipal a retenu la variante minimale, la variante intermédiaire n'étant possible que dans un stade ultérieur à préparer, en fonction des expériences faites, compte tenu des indispensables ajustements des options stratégiques qu'elle exige.

La décision du Conseil municipal est fondée sur la stratégie mise en place depuis les premiers mouvements en vue de la libéralisation du marché de l'électricité, soit depuis 10 ans. C'est à l'aulne de cette stratégie que les options présentées par votre conseil le 30 octobre 2012 ont été évaluées.

Selon cette stratégie, approuvée par le Conseil de ville le 16 mars 2000, le service de l'électricité de Saint-Imier doit demeurer un service public en mains de la collectivité, et il doit assurer les prestations techniques (gestion du réseau, gestion de la clientèle) et commerciales (achat et vente d'électricité) de manière à garantir son indépendance tout en conservant les revenus procurés à la collectivité.

En application de cette stratégie fondée sur le long terme, nombres d'options organisationnelles et opérationnelles ont été prises au fil des années. La complexité grandissante qui caractérise l'ensemble de ce domaine a obligé un service tel que le nôtre à des collaborations.

En application de la stratégie définie, notre service a, dans le cadre de la gestion du réseau, planifié et effectué celle-ci de manière à offrir un service de piquet sur place, à Saint-Imier, disponible 24 h sur 24 h. Cela n'est possible que si un niveau d'activité sur le réseau est conservé, faute de quoi les ressources humaines sont insuffisantes pour permettre un service de piquet. Du point de vue stratégique et compte tenu de cet objectif, 90 % des travaux d'entretien et de modernisation de notre réseau ont été conservés à l'interne. Tous les autres travaux (10 %) peuvent être sous-traités, en priorité à votre entreprise.

Dans ce domaine, votre entreprise a procédé différemment, puisque 50 % des travaux d'entretien sont délégués à l'extérieur et que l'objectif serait d'atteindre 80 %.

Ainsi, une adaptation de notre organisation à la vôtre aurait pour effet un transfert de postes de travail et par conséquent la difficulté d'assurer un service de piquet permanent.

S'agissant de la gestion clientèle et selon la stratégie fixée, notre service l'a également construite de manière à demeurer autonome, s'adaptant et suivant les évolutions réglementaires. L'informatique, la comptabilité analytique, la facturation, etc. ont été développées et mise en place avec les communes membres de la Charte. En effet, il était nécessaire de réduire les coûts, et cela n'était concevable qu'en s'appuyant sur l'environnement informatique et organisationnel existant, soit celui de collectivités publiques. Cette démarche a permis la réduction des coûts et l'insertion des exigences du marché de

l'électricité dans nos collectivités publiques. L'objectif atteint a été d'assurer la facturation et la gestion clientèle depuis chaque commune, de manière à conserver l'emploi. Cela est rendu possible par l'élaboration commune des développements, et l'insertion de cette gestion dans la facturation communale. Cette stratégie permet de conserver la proximité pour le client et d'assurer l'emploi dans les administrations communales, à des coûts très compétitifs, notamment en profitant des synergies offertes par la facturation dans d'autres secteurs communaux.

Selon les perspectives que vous avez indiquées, la gestion de la clientèle de votre entreprise sera transférée auprès du centre de traitement du Groupe E à Morat. Cela signifie qu'un rapprochement avec nos services impliquera soit que votre entreprise renonce à ce transfert, soit une rupture avec la stratégie menée par nos services. Jusqu'ici, nos services n'ont pu mener et assumer cette stratégie de proximité et garante des emplois à Saint-Imier que grâce aux économies d'échelle permise par la collaboration intercommunale.

S'agissant de l'achat et de la vente d'énergie, l'objectif stratégique assigné à nos services est de demeurer autonomes et de disposer des moyens pour organiser ces processus. C'est dans ce cadre que les premiers achats ont été organisés en collaboration avec les autres communes de la Charte. La stratégie d'achat a été fixée de manière coordonnée, et il en a été de même de la stratégie de vente une fois ces achats réalisés. Cette manière de procéder a permis d'offrir une baisse des tarifs à nos petits clients, malgré un contrat 2013 supérieur au prix actuel du marché, et d'approcher en la fidélisant la grande clientèle. Les appels d'offres demandés par des clients importants ces derniers mois ont cependant démontré qu'une structure d'achat juridique commune aux communes de la Charte était indispensable. Celle-ci a été construite de manière à ce que chaque membre conserve l'autonomie nécessaire, tout en acquérant dans ses services des compétences nouvelles essentielles.

La variante intermédiaire proposée ne prévoit pas la création en commun, à Saint-Imier, entre votre entreprise et nos services, d'une structure d'achat qui serait susceptible de répondre à l'option stratégique d'indépendance et d'autonomie dans l'achat et la vente d'électricité. En effet, selon le modèle que vous proposez, l'achat et la vente serait confiées à un tiers (FMB). De la sorte, nos services n'auraient aucune participation directe aux techniques d'achat et de vente d'énergie, ce qui ne correspond pas à l'objectif stratégique assigné. Pour que la variante intermédiaire puisse entrer en considération, il faudrait qu'une structure d'achat et de vente commune à La Goule et à nos services soit envisagée, et non déléguée.

C'est pour cette raison que le Conseil municipal a retenu la variante minimale proposée le 30 octobre 2012. Celle-ci devrait être mise en œuvre. A terme, et pour autant qu'elle soit travaillée de manière à répondre à nos impératifs stratégique, la variante intermédiaire pourrait être approfondie.

Dans le cadre de la variante minimale, lors d'entretiens qui ont eu lieu les 11 décembre 2012 et 19 février 2013, le prochain étant arrêté au 19 avril 2013, il a été convenu de mettre en œuvre une relation privilégiée. Dans ce cadre, le transfert des contrats obtenus par FMB est un principe arrêté, de même qu'une procédure adaptée pour les futurs appels d'offre, de manière à faciliter le maintien de La Goule en tant que fournisseur de nos services. D'autres mesures, telle que la mise en vente de la production propre de La Goule moyennant supplément et promotion auprès de nos clients pourraient également être examinées si tel était votre souhait.

Il est encore important de préciser que le Conseil municipal a confirmé le transfert à votre société de tous les contrats concernant nos services obtenus dans le cadre de la Charte, et tous attribués à FMB SA. Il n'est pas inutile de rappeler que, avec ce transfert et les contrats conclus, La Goule SA a la garantie de fournir nos services à 100 % en 2013, 75 % en 2014

et 50 % en 2015, et qu'elle est le seul fournisseur de nos services pour toutes les parts de fourniture déjà attribuées. Le solde des parts de fourniture sera attribué ultérieurement.

De surcroît, les appels d'offres seront directement adressés à La Goule SA. Dans ce cadre, afin d'éviter que la mise sur le marché de montants trop importants ne puisse défavoriser La Goule SA, qui ne pourrait offrir de telles quantités, ces appels d'offres seront fractionnés. La part de nos services sera ainsi offerte de manière indépendante; La Goule SA pourra déposer une offre pour la fourniture de nos services et le Conseil municipal pourra faciliter une attribution qui tiendra compte de la relation historique et de qualité entretenue avec La Goule SA, et pas uniquement du prix.

Le Conseil municipal compte que la collaboration pourra se poursuivre, et même s'intensifier, et que la variante minimale que les circonstances actuelles et la mise en œuvre des options stratégiques prises imposent pour les raisons mentionnées ci-dessus, soit comprise comme une première étape.

Nous sommes volontiers à disposition pour traiter et cas échéant mettre en œuvre les pistes de collaboration qui pourront être dégagées sur la base des indications que vous nous donnerez.

Nous vous remercions de la suite donnée et vous adressons, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées."

Compte tenu du fait qu'aucun élément de fond nouveau n'avait été amené lors de la rencontre avec le Conseil d'administration de La Goule mi-janvier 2013, le Conseil municipal a confirmé sa décision du 18 décembre 2012 lors de sa séance du 22 janvier 2013. Rappelons que la décision d'entrer dans le capital de SACEN SA par la commune de Saint-Imier a été liée à la possibilité de réaliser des appels d'offres fractionnés pour Saint-Imier et donner ainsi l'opportunité à La Goule de vendre l'énergie nécessaire à notre commune pour alimenter ses clients. Il est d'ores et déjà possible de vous informer que cette volonté sera respectée lors des prochains appels d'offres prévus en mars-avril 2013. D'autre part, La Goule sera également incluse dans le groupe des fournisseurs potentiels de l'ensemble des actionnaires de SACEN SA et, de ce fait, invitée à participer aux appels d'offres. Ces éléments sont d'ores et déjà inclus dans les principes de gestion des risques encadrant les futurs achats de SACEN SA pour ses actionnaires."

M. John Buchs, PLR : "Nous ne sommes que très partiellement satisfaits de cette réponse. Première précision, en ce qui concerne l'adhésion à SACEN, la commission des finances a adhéré à cette proposition à une très faible majorité. Ceci, il faut le préciser. Deuxièmement, je doute fort que le Conseil d'administration de la Société des forces électriques de La Goule apprécie de trouver in extenso dans notre procès-verbal un courrier qui lui a été adressée. Troisièmement, lors des discussions relatives à SACEN (ces discussions ont commencé il y a deux ans) on nous a promis qu'un des deux postes, soit celui de directeur technique reviendrait à Saint-Imier ou celui de président du Conseil d'administration. Or, amère constat, la direction technique est assuré par le directeur des Services techniques de la ville de Delémont et la présidence du Conseil d'administration par un conseiller municipal de Moutier. Delémont et Moutier ont ainsi la majorité. Vous vous êtes avancé peut-être un peu trop vite en disant que la gestion de la clientèle sera transférée à Morat. Ce n'est pas les renseignements que nous avons. Je vous prie de vérifier ceci."

M. John Buchs, PLR : "Interpellation intitulée : Contrôle des installations de chauffage : clarifications nécessaires. J'espère que l'on ne va pas nous lire toute l'ordonnance qui comprend une vingtaine d'articles. Le Conseil municipal a nommé un contrôleur de combustion pour la commune, ceci en conformité avec l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air. (OPair). L'avis de contrôle qui est envoyé au propriétaire de l'installation par le contrôleur précise ce qui suit : "L'ordonnance fédérale sur la protection de l'air prescrit

que les installations de combustion doivent faire l'objet d'un contrôle périodique de la qualité de l'air et de la consommation d'énergie.". Le terme périodique cité dans la convocation n'est pas clair. En effet, l'OPair à son art. 13 précise ce qui suit en ce qui concerne les mesures et contrôles des émissions : "al. 3 : En règle générale, pour les installations de combustion, la mesure ou le contrôle sera renouvelé tous les deux ans, pour les autres, tous les trois ans." Questions :

1. Lors de l'assainissement d'une installation ou l'installation d'un nouveau chauffage qui a l'obligation de l'annoncer et où ? Lors de sa dernière visite, le contrôleur, par exemple chez moi n'était pas du tout au courant que j'avais changé mon installation. Il l'a découvert sur place.
2. La facture du contrôle précise que le montant facturé est conforme au tarif des émoluments du 1^{er} novembre 2011. En parcourant le tarif des émoluments de la commune de Saint-Imier, je n'ai pas trouvé cette rubrique. Je propose que le Conseil municipal adopte une ordonnance sur le contrôle des installations de combustible afin que les propriétaires soient orientés.
3. Je demande que l'avis de contrôle envoyé soit adapté à la législation et donne des informations supplémentaires, en particulier en ce qui concerne les propriétaires qui ont un contrat d'entretien de leur chauffage avec une entreprise spécialisée, et la validité officielle de ces contrôles qui sont reportés dans le cahier de contrôle édité par l'Office cantonal de l'industrie, des arts et métiers et du travail, ainsi que sur la fréquence des contrôles."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je rassure M. John Buchs, PLR, je ne vais pas lire l'ordonnance. Je vais me référer à la législation en vigueur et aller à l'essentiel. Pour la première question, je me réfère donc à l'ordonnance sur le contrôle des installations de combustion qui a été arrêtée par le Conseil-exécutif du canton de Berne le 14 avril 2004. L'art. 13 précise : al. 1. Après la mise en service d'une nouvelle installation, le rapport de mise en service doit être remis immédiatement à la commune. Donc, on parle d'une nouvelle installation. L'art. 12 parle quant à lui de l'assainissement. Al. 1 : "S'il n'est pas possible de régler l'installation, la commune fixe un délai d'assainissement en vertu de l'OPair.". Donc, on voit que c'est à la commune qu'on doit annoncer les actions qui ont été opérées sur son installation de chauffage. Maintenant, qui a l'obligation d'annoncer : ceci revient à celui qui règle le chauffage, c'est-à-dire au monteur en brûleur. Question 2 : le tarif des émoluments pour le contrôle des installations de combustion est conforme au tarif des émoluments du 1^{er} novembre 2011. Il est actuellement sur le site officiel de la commune et peut être consulté par tous. Il est vrai qu'il a été récemment mis en ligne. Pour la question 3, je vais en premier lieu préciser qu'actuellement c'est le Beco et non plus l'OCIAMT qui chapeaute au niveau cantonal le contrôle des installations de combustion. L'avis de contrôle est fourni au contrôleur officiel par le canton, ce qui signifie qu'il est adapté à la législation en vigueur. Maintenant, si la commune devait éditer des avis de contrôle propres à ses administrés, il en découlerait des frais supplémentaires à charge des propriétaires des installations. Par contre, ce que nous pouvons faire, et qui finalement n'engendrerait aucun coût supplémentaire, c'est ajouter un lien sur le site officiel de la commune afin d'accéder directement au document cantonal qui précise les conditions d'allongement de la fréquence de contrôle. Ces contrôles sont prévus tout les deux ans, mais la fréquence peut être, sous certaines conditions, allongée jusqu'à 4 ans."

M. John Buchs, PLR : "Je remercie le conseiller municipal. Je suis satisfait, sauf sur un point. Je vous montre la convocation officielle. Je pense que vous pouvez lire M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité: "Non, je n'y arrive pas. Je n'ai pas pris ma paire de jumelles."

M. John Buchs, PLR : "Il est inscrit : "Saint-Imier Terre d'énergies". La convocation est déjà faite officiellement au nom de la commune sur cette carte."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je ne connais pas les détails."

M. John Buchs, PLR : "Merci pour les informations. Vous avez bien fait de préciser que le règlement a été mis sur le site internet de la Municipalité récemment. Je l'ai cherché, et ce n'est qu'après l'envoi de mon interpellation que le règlement a été introduit."

M. John Buchs, PLR : "Interpellation intitulée : L'avenir de la filière ES en soins infirmiers est-il vraiment menacé ? Il ne nous a pas été possible de déposer cette interpellation dans le délai prescrit par le Règlement du Conseil de ville. Elle a été déposée en début d'après-midi, aussi, nous n'attendons pas une réponse du Conseil municipal ce soir. Depuis 2009, le parti libéral radical est intervenu à plusieurs reprises lors des séances de notre conseil afin de soutenir la création de cette formation. A ce jour, une classe ES en soins infirmiers a été ouverte en septembre 2012 au ceff santé-social, une seconde classe sera ouverte en mars 2013. Le parti libéral radical a appris de différentes sources que la Direction de l'instruction publique pourrait ne pas autoriser l'ouverture de nouvelles classes dans le futur, ce qui signifierait la fin de la formation ES en soins infirmiers en 2016, et la fermeture de cette filière, la seule du domaine tertiaire du Jura bernois. Afin d'éviter tout malentendu, nous tenons à remercier le Directeur de l'instruction publique pour son engagement sans faille, mais très difficile dans ce dossier. Nous comprenons ses interrogations, car sans, l'appui des cantons du Jura et de Neuchâtel, la filière de formation n'atteindra plus très rapidement la masse critique nécessaire pour ouvrir une classe. Nous tenons à associer le Conseil du Jura bernois pour son soutien à la mise en place de la filière. Le parti libéral radical est naturellement soucieux de cette situation pour le moins ambiguë. En effet, la pénurie de personnel qualifié dans nos hôpitaux et EMS est programmée à moyen terme, et pas uniquement dans le Jura bernois, mais dans tous les cantons. Les milieux professionnels dans leur très grande majorité, approuvent et soutiennent le nouveau profil de formation ES en soins infirmiers qui répond à un besoin. L'organisation du monde du travail de la santé-social bernoise francophone accomplit un travail remarquable que nous tenons à relever pour promouvoir cette filière au-delà des frontières du Jura bernois. Le parti libéral radical regrette vivement que les deux cantons voisins, soit le Jura et Neuchâtel refusent de prendre en charge les frais de formation de leurs étudiants. Le réflexe BEJUNE, cité souvent en exemple, est dans le cas particulier oublié, alors qu'à notre connaissance toutes les filières ES existantes dans les cantons précités ont été approuvées par Berne et les coûts de formation pris en charge par le canton conformément à l'accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées. Il est évident que la filière ES du ceff à Saint-Imier sans l'apport d'étudiants d'autres cantons ne peut pas assurer sa pérennité. La fronde contre cette formation est conduite par le canton de Vaud qui craint une concurrence et une cannibalisation des formations dans le domaine de la santé offerte par la HES-SO. Saint-Imier doit rester un lieu de formation important dans l'Arc jurassien, aussi nous demandons au Conseil municipal d'intervenir auprès du Conseil du Jura bernois (CJB) afin que cette filière soit maintenue, avec le soutien en tous les cas des cantons du Jura et de Neuchâtel. Nous suggérons au CJB d'organiser une séance avec les directions concernées des cantons du Jura et de Neuchâtel, afin de trouver une solution dans un esprit gagnant-gagnant pour toute la population concernée. Il est également utile de rappeler que la direction de la He-Arc à Neuchâtel ne s'oppose pas à cette filière de formation. La formation proposée répond à un besoin et permet à nos établissements d'engager du personnel qualifié formé et domicilié dans la région, et à nos enfants d'y vivre et de contribuer ainsi au développement de notre région."

Mme Danièle Kiener, cheffe du département des écoles "J'aimerais simplement dire que nous suivons ce dossier avec assiduité. Nous allons étudier votre proposition. Nous vous remercions d'avoir pris la peine de suivre également ce dossier. Je vais vous donner une réponse, satisfaisante je l'espère, lors du prochain conseil. "

M. John Buchs, PLR : "Merci beaucoup. Nous sommes naturellement satisfaits puisque nous respectons à la règle notre règlement."

M. Francis Daetwyler, SOC : Interpellation intitulée : Avenir de La Goule. Ce point a déjà été évoqué par le parti libéral radical. Dans la presse de fin janvier 2013 nous avons appris la constitution d'une SA, la SACEN qui regroupe les membres de la charte pour l'achat de l'énergie sur le marché libéralisé. C'est donc une décision cruciale pour Saint-Imier qui a été prise sans consulter le Conseil de ville. Et pourtant lorsque le Conseil de ville décide d'adhérer à la Charte le 20 octobre 2009, c'est avec la promesse qu'il n'y aura pas de SA, le procès-verbal en atteste. Or que constate-t-on ? Les règles du jeu ont changé et le Conseil de ville n'a pas été consulté. N'est-ce pas au Conseil de ville de modifier les conditions qu'il a décidées ? D'autre part, il serait révélateur de connaître le résultat des délibérations des commissions concernant l'adhésion à cette SA. Les responsables du dossier ont donc passé en force, ignoré totalement le Conseil de ville pour une décision qui engage l'avenir immédiat de la commune et pénalise lourdement une entreprise locale payant CHF 173'058.35 francs d'impôts pour 2011 et ayant fait ces 5 dernières années un bénéfice de plus de CHF 1.5 million/année. Ce soir, nous nous prononçons pour des crédits de plusieurs dizaines de milliers de francs, mais nous ne votons rien, pire nous ne débattons même pas sur un engagement de la commune de (chiffre 2012) CHF 2'077'542.55 pour l'achat de l'électricité ! Pire encore, en regardant la structure de la SACEN, on peut constater que l'essentiel du pouvoir se trouve réparti entre Moutier et Delémont, Saint-Imier a perdu son pouvoir de décision dans un pari très risqué. Enfin question pratique, si les conditions du marché sont favorables actuellement, elles vont, selon les prévisions des spécialistes, se dégrader prochainement, et alors bonjour les difficultés. Comment vont se répartir les déficits dans le cadre de cette SA ? Est-ce aux citoyens de Saint-Imier de payer pour les autres ? En date du 15 janvier 2013 une délégation de La Goule, composée de M. Mario Annoni (président du Conseil d'administration), M. Alain Schenk (administrateur BKW), et M. Pierre-Denis Jauss (CEO), a rencontré le Conseil municipal. Lors de cet échange, La Goule SA a non seulement exprimé l'importance pour elle de conserver Saint-Imier comme client N°1 mais a aussi avancé 3 propositions de collaboration confirmées par lettre du 28 janvier 2013. Pourquoi n'avons-nous pas pu débattre de ces très intéressantes solutions ? Le rôle d'un législatif est de fixer les objectifs stratégiques de la commune et vous nous en privez ! A titre d'information pour mes collègues, je vous cite la proposition phare : "Saint-Imier et La Goule passent un contrat dont le contenu principal prévoit que Saint-Imier et La Goule négocient ensemble l'achat d'électricité.". En plus l'appui des FMB serait proposé. De ce fait, la commune éviterait les risques du marché qui peuvent coûter très cher à la moindre erreur ou au moindre changement. Elle pourrait bénéficier du service des FMB dans le domaine de l'achat vente sur le marché. Cela lui éviterait de participer financièrement à la mise sur pied d'un système permanent de surveillance et d'examen du marché pour les achats et vente d'électricité. Saint-Imier enfin ne paierait pas de cotisations à la SACEN et pourrait jouir des avantages clés d'une grande firme, BKW et d'une plateforme commune, BKW et le groupe E 550'000 abonnés. Il faut préciser que dans le cas d'un tel contrat Saint-Imier et La Goule auraient la possibilité d'acheter auprès d'un tiers et pas forcément auprès des FMB. A titre d'information, l'observation du marché selon SACEN c'est une ou deux personnes, selon BKW c'est un centre, grand comme la bourse, qui observe, achète et vend 24 h sur 24 h. La SACEN n'est-ce pas la grenouille qui veut se faire plus grande que le bœuf ? Du point de vue financier, on peut se poser des questions : Si la commune décide de maintenir son option d'une SA, M. Mario Annoni a souligné qu'à terme la question du siège social et fiscal pourrait se poser. D'autre part, pour compenser les pertes de vente (20 %) dues à Saint-Imier, La Goule pourra démarcher les grands clients de la commune. Certes, Saint-Imier prévoit l'achat de l'énergie à 75 % en 2014 et 50 % en 2015, mais cette

diminution progressive est un désengagement dangereux et pour quel profit ? Même si les responsables clament leur attachement à La Goule, il n'en est pas moins vrai qu'ils se coulent dans le moule de la libéralisation sauvage et que dans ce monde, les promesses de favoriser La Goule sont utopiques et le fruit des méditations de doux rêveurs. Les conséquences d'un tel désengagement sont graves pour La Goule. Perdre 20 % de ses ventes dans une période de pleine réorganisation dans le groupe FMB est particulièrement catastrophique. Dans le monde actuel, il n'y a pas de sentiment et La Goule est une exception dans le groupe FMB. Et ne me dites pas que La Goule et FMB c'est la même chose. Si j'achète une montre Omega au lieu d'une Longines irez-vous dire à M. Walter von Känel que c'est la même chose puisque c'est le même groupe ? Alors, si la commune donne l'image que pour elle La Goule ce n'est pas important et qu'on ira se servir ailleurs, le groupe FMB comprendra très vite le message et se sentira libre de rationaliser avec toutes les conséquences négatives pour Saint-Imier. Pour sortir de l'impasse ou éviter une éventuelle confrontation, car nous ne pouvons pas abandonner La Goule et son personnel, il faut absolument que le Conseil de ville reprenne la main. En conclusion, la fraction socialiste demande à ce que le Conseil de ville puisse se prononcer comme cela aurait dû être le cas et conformément à ses prérogatives sur ces grandes options stratégiques qui engagent l'avenir de la commune."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je remercie M. Francis Daetwyler, SOC, pour ce développement très touffu et comportant tant de questions où les réponses nécessiteraient de longues et studieuses méditations. Je vous propose que nous tentions d'y répondre lors d'une prochaine séance."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je suis naturellement satisfait que la réponse vienne, je dirais, lors de la prochaine séance."

16. Réponses aux motions et interpellations

Mme Aline Ruchonnet, cheffe du département des œuvres sociales : "Je vais répondre à l'interpellation de M. Frédéric Bürki, PLR, concernant l'aide sociale et les requérants d'asile.

1. L'évolution du nombre de dossiers d'aide sociale de 2009 à 2011.

Notre service social a constaté une croissance du nombre de demandes d'aide matérielle :

- 217 demandes en 2009,
- 224 demandes en 2010 (augmentation de 4 %),
- 245 demandes en 2011 (augmentation de 10 %).

Le nombre est resté stable en 2012 : soit 240 demandes.

A titre indicatif, le travail lié à l'aide sociale représente approximativement le 50 % des dossiers traités par le service.

2. Le nombre de jeunes de moins de 25 ans, qui bénéficient de l'aide sociale ?

Selon les sources de l'OFS, on distingue 2 catégories :

- 0 à 17 ans: 23,8 % en 2009, 24,7 % en 2010, et 26,7 % en 2011 (100 jeunes),
- 18 à 25 ans : 15 % en 2009, 17,6 % en 2010, et 15,8 % en 2011 (59 jeunes).

- À titre comparatif, la moyenne cantonale 2011 de ces 2 groupes est 44,5 %, contre 42,5 % à Saint-Imier.

Il est bien évident que le premier groupe n'a pas de revenus puisqu'il est en général à l'école ou en formation.

En parallèle, il est intéressant de relever certains constats, préoccupants :

- Plus de 25 % des bénéficiaires réalisent un salaire insuffisant.
- Près de 50 % des chômeurs doivent avoir recours à l'aide sociale.
- Plus de 65 % des bénéficiaires d'aide sociale n'ont pas de formation professionnelle.
- A titre d'exemple, le salaire d'un employé à CHF 3'400.- permet de faire vivre un couple. S'il a des enfants, il y a fort à craindre qu'il devra déposer une demande d'aide sociale. Triste constat, ne trouvez-vous pas ?

3. A l'instar du canton et de plusieurs communes bernoises, le Conseil municipal envisage-t-il de recourir à l'aide d'inspecteurs sociaux pour démasquer les éventuels tricheurs ?

Une collaboration avec l'association d'inspection sociale peut toujours être envisagée. Mais jusqu'à maintenant, la transmission d'informations ne se faisait qu'en allemand, ce qui n'était pas satisfaisant pour nous.

Selon les informations transmises lors de la rencontre des présidents en juin 2012, il nous a été dit qu'un inspecteur devait prendre en charge 50 à 60 dossiers. N'y a-t-il pas une incohérence lorsque l'on demande à un assistant social de prendre en charge 100 dossiers, de remettre le train sur les rails ? Ne devrait-on pas davantage donner des moyens à l'assistant social pour accompagner les personnes dans leur projet de reconstruction ?

Plutôt que d'encourager la répression, il y a aurait plus d'avantages pour la société de donner les moyens suffisants aux services sociaux pour développer des projets personnels.

A titre indicatif, notre service social est l'un de ceux qui sollicite le plus les Programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale, appelés POIAS. Il faut toutefois savoir qu'il existe des listes d'attente de 4 mois minimum. Cette expectative est extrêmement préjudiciable à nos clients, décidés d'entrer dans un processus d'insertion sociale et d'intégration professionnelle.

4. Quel est le quota de requérants d'asile attribué à la commune ?

Il n'y a pas de quota de requérants d'asile pour la commune de Saint-Imier ; depuis le 1^{er} janvier 2011, l'accompagnement des requérants d'asile a été confié à Asile Bienne Région (ABR). Une antenne est organisée à Tramelan.

5. Qui est responsable de la gestion de ce dossier, le canton ou la commune ?

La répartition des requérants d'asile est effectuée par l'Office fédéral de la migration, au prorata de la population résidante. Ainsi le canton de Berne doit assumer 13,5 % des requérants d'asile arrivant en Suisse. Les requérants d'asile, soit permis N et F sont pris en charge par ABR.

6. Si le canton est responsable de la gestion du dossier, nous aimerions savoir comment est organisée la collaboration avec la commune ?

Il n'y a pas de collaboration particulière avec la commune. Par contre, il faut savoir qu'un requérant au bénéfice d'une admission provisoire de plus de 7 ans tombe à la charge de l'aide sociale publique, par exemple celle de notre commune, si le requérant se trouve domicilié à Saint-Imier. Dans ce cas de figure, son dossier relève de la loi sur le séjour des étrangers (LEtr).

Cette façon de faire n'est pas appliquée par tous les cantons. Certains d'entre eux maintiennent ces personnes dans le cadre des structures d'asile, aux normes asile. L'avantage qu'on peut y voir c'est qu'un service comme ABR est spécialisé dans le domaine, dans l'intégration et dans la compréhension des processus migratoires. En sus, une telle structure a malgré tout plus de temps à leur consacrer. Il s'agit toutefois d'être conscient ce type de statut regroupe souvent des personnes avec de lourdes problématiques : problèmes physiques, troubles psychiques, familles monoparentales,....

7. La commune a-t-elle l'intention d'informer la population sur le sujet ?

Il n'appartient pas à la commune d'apporter des informations sur le sujet, mais il pourrait être judicieux de solliciter ABR pour solliciter de plus amples informations.

Constats finaux :

A titre indicatif, le taux d'aide sociale du Jura bernois s'élève à 5,5 %, contre 5,11 % sur l'ensemble du canton.

Comme dans d'autres communes d'importance, telles que Moutier et Tavannes, l'offre en appartements bon marché attirent des personnes à bas revenu dans la commune.

L'équipement médico-social dont bénéficie notre commune est extrêmement intéressant pour des familles, notamment monoparentales.

Personne ne doit être surpris de l'augmentation du nombre de dossiers à l'aide sociale, puisque le peuple a voulu des mesures plus contraignantes pour l'Office AI (OAI) et la Loi sur l'Assurance-Chômage (LACI). Il est en effet inimaginable de vouloir désendetter l'assurance invalidité et l'assurance chômage sans entraîner des répercussions sur les autres systèmes assuranciers.

L'accès à des prestations AI est devenu plus compliqué. L'OAI revoit les degrés d'invalidité. Quelle entreprise veut encore engager un rentier AI ? Nous avons traité plusieurs dossiers en 2012, découlant de l'OAI.

Jusqu'en 2011, les personnes qui étaient dans un programme LACI avaient la possibilité de reconstituer un droit à l'assurance-chômage. Aujourd'hui, elles paient des cotisations, sans pouvoir bénéficier de nouvelles prestations. Ce qui nous fait craindre que les gens tomberont durablement à l'aide sociale et n'auront que peu de moyens de s'en extirper.

L'aide sociale se trouve dès lors dans une situation extrêmement délicate et très dévalorisante pour les bénéficiaires.

Ainsi, développer des moyens d'intégration professionnelle, de stages en entreprises, de réentraînement au travail devront être une préoccupation majeure du monde politique dans les années à venir.

Il ne faut pas oublier que l'aide sociale est le dernier maillon de la protection sociale pour l'individu. Passer par la responsabilisation de l'individu est essentiel, mais pour autant qu'il existe des moyens suffisants. La reconnaissance, dans notre société occidentale passe par le travail, mais qui n'est plus une réalité pour beaucoup de citoyens. Le plein emploi a vécu.

La tendance politique actuelle est d'exercer toujours plus de pressions sur les bénéficiaires de l'aide sociale. Mais s'interroge-t-on réellement sur les résultats obtenus par les maillons précédents de la sécurité sociale ? Il y a des pressions saines. Mais dès l'instant où elles deviennent exagérées, elles ne pourront qu'engendrer de la violence et de la révolte. Face aux exigences posées par l'action sociale, on peut aussi craindre que les gens s'enferment dans un isolement social, que les pressions de l'Etat ne soient plus supportables pour une partie de la population.

Il ne faut pas oublier que l'assistant social n'est pas un policier. Il est dans la relation d'aide, de soutien et de remobilisation des énergies de son client, pour l'amener à une dynamique participative.

Notre chef du Service social, M. Gérard Bonvallat, est à disposition de chacune des fractions pour avoir un échange sur les problématiques rencontrées dans le quotidien des assistants sociaux."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Je tiens à vous remercier pour cette réponse très complète. Merci."

M. Stéphane Boillat, maire : "Lors de la dernière séance, Mme Talika Gerber, PLR, est intervenue pour demander la mise en valeur de petits jobs temporaires pour les jeunes. En réponse partielle à son interpellation, je peux indiquer que l'ouverture du Bureau de contrôle du Cosc, permettra d'offrir des emplois partiels pour les jeunes, en particulier les étudiants de la He-Arc et du Ceff industrie. L'objectif est d'ouvrir le bureau de contrôle au 1^{er} août 2013. La priorité est mise pour l'heure dans l'engagement du responsable. Toutefois, les offres d'emplois pour le personnel (sans doute en avril) puis pour les jeunes suivront. Il y aura donc des places supplémentaires à disposition des jeunes."

Mme Talika Gerber, PLR : "Merci pour cette réponse qui est très satisfaisante. J'attends encore des réponses aux deux autres points développés dans l'interpellation."

17. Petites questions

Mme Mélanie Erard, présidente : "J'ai reçu une petite question par écrit, je donne la parole à Mme Joëlle Häller, PLR."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Petite question intitulée : Vitrine pour l'affichage des informations officielles à la Rue Francillon. Depuis plus d'une année, la vitrine pour l'affichage des informations officielles à la rue Francillon a été supprimée. Cette vitrine joue un rôle important pour l'information de la population car tout le monde n'a pas internet. D'autre part, la vitrine d'information de l'administration communale étant placée à l'intérieur du bâtiment administratif (rue Agassiz 4), elle est accessible uniquement durant les heures d'ouverture des bureaux. Nous demandons que la vitrine soit opérationnelle dans le meilleur délai et dispose d'un éclairage de qualité et d'une ventilation qui permette sa consultation durant les quatre saisons."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je vous informe que l'ensemble des raccordements prévus pour cette vitrine a été mis en place l'année dernière lors des travaux de réfection du Pod. Il reste actuellement à tirer les câbles d'alimentation. Le modèle et la couleur de cette vitrine ont été validés par la commission économique et touristique. Elle a été commandée et sa livraison devrait intervenir sous peu. Ce printemps, elle sera à nouveau mise en fonction et convenablement éclairée et ventilée."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Nous sommes partiellement satisfaits. Nous sommes déçus du peu d'importance que l'administration municipale accorde à l'information à la population."

M. Michel Bastardoz, SOC : "Je n'ai pas pu vous écrire ma petite question car j'ai constaté ceci entre hier et ce matin. J'ai vu qu'il n'y a plus, ou moins, de places de parc devant le magasin Coop. Est-il envisageable de mettre à disposition gratuitement le parking extérieur de l'école à journée continue pendant la durée des travaux de la route cantonale et de la Place du 16 Mars. Du moment qu'on ne peut plus se parquer devant le magasin Coop, les citoyens ne savent plus trop où aller pour avoir une place non payante."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Nous allons reprendre ceci en commission et allons en discuter M. Michel Bastardoz, SOC."

18. Réponses aux petites questions

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Je dois apporter une réponse à une petite question de la présidente Mme Mélanie Erard concernant l'extension de l'offre MobNight durant les vacances d'été. Pour bref rappel, MobiNight est un service de bus qui circule durant les week-ends entre la Chaux-de-Fonds et Sonceboz, permettant principalement aux jeunes de regagner leur domicile en toute sécurité à des heures tardives. Cette liaison, à charge des communes du Vallon, est suspendue durant les mois d'été, soit de début juillet à fin août. Après discussion avec les responsables des TransN, pourvoyeur de l'offre, il est tout à fait possible d'étendre l'offre durant la pause estivale, et ce, aux conditions suivantes : en assumer les coûts se montant aux environs de CHF 5'000.-, soit 250.- par courses x 2 courses par week-end x 8 week-ends, plus les frais administratifs, la TVA et la RPLP. A condition d'obtenir l'accord de l'ensemble des communes concernées, il serait possible de réduire les coûts à charge de notre commune à CHF 1'900.- soit 38 % des coûts déterminants, selon la clé de répartition en vigueur actuellement. A préciser encore que si l'exploitant de la ligne a souhaité suspendre l'offre durant les vacances, c'est principalement en raison d'une affluence réduite durant ces deux mois. Je vous remercie donc de bien vouloir me préciser si vous souhaitez que des discussions soient entreprises avec les communes du Vallon pour connaître leurs intentions, et cas échéant, si vous souhaitez l'inscription de cette dépense lors du prochain budget."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Merci M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme. Il ne sera pas nécessaire de poursuivre les discussions. Merci beaucoup."

M. Stéphane Boillat, maire : "Ce n'est pas tellement une réponse que j'apporte, mais bien davantage un bilan. M. Frédéric Bürki, PLR, avait sollicité, par petite question, l'organisation d'une cérémonie de réception des nouveaux habitants. Celle-ci a eu lieu le 31 janvier 2013, en présence également de représentants du Conseil de ville. Elle a réuni une quarantaine de nouveaux habitants. Il faut en tirer un bilan très positif. Organisée sur un mode convivial, après les visites très appréciées du musée de Saint-Imier ou du musée Longines, au choix des nouveaux habitants, elle a offert un contact agréable et chaleureux, et tous les participants en étaient très satisfaits. Cette manifestation sera reconduite en janvier 2014, sans doute, le 30 janvier 2014, pour les nouveaux habitants de l'année 2013."

19. Divers et imprévu

Mme Mélanie Erard, présidente : "J'ai reçu deux divers de la fraction socialiste."

M. Francis Daetwyler, SOC : "En fait, il s'agit de 3 divers. Le premier concerne la fixation des dates des séances de notre conseil. Pour cette année, elles sont communiquées remarquablement tard. Nous demandons qu'à l'avenir ces séances soient déjà planifiées lors de la fin de l'année précédente. Nous avons reçu les dates en début de cette année et ceci pose pas mal de problèmes pour les présences aux séances, non seulement au Conseil de ville, mais aussi aux fractions, aux commissions,... . Les dates sont assez prévisibles pour qu'on puisse les communiquer au mois de novembre ou décembre. Merci d'avance."

M. Stéphane Boillat, maire : "L'usage veut qu'on établisse un pré-calendrier et qu'on le soumette au nouveau bureau du Conseil de ville qui fixe les séances. Celui-ci entre en

fonction au 1^{er} janvier. Le temps que la concertation se fasse, les dates sont arrêtées dans le délai que vous avez vu. Si vous souhaitez que le Conseil de ville les fixe plus vite, il faudrait presque nommer le nouveau bureau de votre conseil plus vite. A moins qu'on admette que la fixation dépend uniquement du Conseil municipal, ce que nous ne revendiquons pas. Voilà pourquoi cette information est arrivée à ce moment là."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Nous sommes en mars, nous avons encore un peu de temps pour y réfléchir. Je souhaiterais vivement que ceci reste de la compétence du bureau du Conseil de ville, qui ne change pas intégralement d'une année à l'autre. Je remercie M. le maire pour ces précisions."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Deuxième divers. Celui-ci concerne la représentation de la commune au sein des Conseils d'administration. La commune est actionnaire dans un certain nombre de sociétés. Dans plusieurs, elle est actionnaire majoritaire. On en a entendu parler ce soir de Crescentia SA. Des responsabilités importantes sont confiées aux Conseils d'administration. Cette forme d'organisation permet d'agir avec rapidité et flexibilité et d'être très réactifs. C'est très bien. Néanmoins, il nous semble qu'il devrait y avoir une réflexion dans le cadre de la commission de gestion sur la composition des Conseils administration et le profil des membres."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note de la suggestion qui a été émise."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Merci."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Concernant l'horaire des bus Saint-Imier – Les Savagnières, non pas de nuit, mais en hiver. La commune commande des prestations aux CJ pour la courses entre Saint-Imier – Les Savagnières en hiver, Saint-Imier – Chasseral en été. On constate qu'en hiver, il n'y a pas de course en milieu de journée qui permettrait de redescendre à Saint-Imier (je pense aux gens qui se procurent des cartes de matinée). D'un autre côté, un bus redescend à vide pour assurer les courses de l'après-midi, donc nous souhaiterions que la commission économique et touristique étudie cette problématique de manière à ce que cette offre soit complétée pour l'hiver prochain. Vu que cela ne change pas les kilomètres, je ne pense pas que les conséquences financières soient insupportables. Le coût de cette nouvelle prestation ne devrait pas être disproportionné, du moment que le bus redescend, à vide, à ce moment-là."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Je prends note de la remarque de M. Francis Daetwyler, SOC, que nous évoquerons en commission."

M. John Buchs, PLR : "Je ne veux pas allonger. J'aimerais savoir si le parking à l'Ouest de la Municipalité, rue Agassiz 4, a été transféré de zone bleue en zone blanche ? Est-il toujours en zone bleue ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Bien entendu."

M. John Buchs, PLR : "Alors, je vous demande vraiment de rappeler au personnel communal (se rendant au travail en voiture) qu'il ne peut pas y stationner toute la journée. Ce parking a été créé pour être mis à disposition de la population. Il est en zone bleue."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 43.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
La présidente : Le vice-chancelier :